

楊家秘傳大極拳聯會

AMICALE DU YANGJIA MICHUAN  
TAIJI QUAN

---

**BULLETIN N°6**

juin 91

## SOMMAIRE

<u>Page</u>	<u>article</u>
1	<u>Editorial</u> - Hervé Marest
	<u>Fédération:</u>
4	-Lettre ouverte d'un non-aligné au pré-collège technique - François Schosseler
8	-Réponse ouverte à François - A.M.(collège technique de la FFTCCT)
12	-Débats sur la FFTCCT - Claudy Jeanmougin
	<u>Stage Taiwan:</u>
18	-Thème du stage - Wang Yen Nien
	<u>A vous la parole:</u>
21	-Lettre à Mr Grudzinsky - Claudy Jeanmougin
23	-Déontologie du Taiji Quan - Cara Van Wersch
24	-Tolérer pour apprendre- Christian Bernapel
28	-First Chunghuan Cup International Tai Chi Chuan Tournament - Serge Dreyer
35	-Décret n°91-260 du 7 mars 1991 - La TVA, les activités physiques et sportives, les activités de loisir - Claudy Jeanmougin
38	<u>Informations en bref</u>
42	<u>Stages</u>
46	<u>Carnet d'adresse</u>
49	<u>Composition de l'Amicale</u>

## EDITORIAL

Ce numéro de notre bulletin fait apparaître un certain nombre de digressions autour de la Fédération Française des Tai Chi Chuan Traditionnels et de la législation régissant les activités sportives en France.

Ces débats peuvent sembler rébarbatifs et éloignés des préoccupations du pratiquant. Cependant ce sont des réalités auxquelles nous devons faire face car elles auront tôt ou tard une répercussion sur le quotidien de notre discipline quelle que soit l'échelle de notre pratique. Dans le même esprit, nous publierons dans le prochain bulletin les textes de loi mentionnés afin de vous permettre de vous reporter à la source de nos propos, et par là-même mieux les comprendre.

Nous ne devons pas rester sourds et aveugles à notre environnement, mais notre moral ne doit pas non plus être affecté par toutes ces contingences temporelles. Si vous lisez bien ce bulletin et les précédents vous y verrez les germes d'idées et de projets enthousiasmants qui comme à nous vous donnerons foi en l'avenir.

Mais parlons d'abord de notre futur proche: l'été. En général, c'est pour nous l'occasion de s'offrir une "méga-tranche" d'arts internes, car les activités ne manquent pas et nous sommes plus disponibles.

Il ne me reste donc qu'à vous souhaitez de bonnes vacances et beaucoup de plaisir dans la pratique du Taiji Quan.

Le secrétaire

Hervé Marest

## FEDERATION

*Jeter le luth au feu, mettre la cigogne au pot, cela  
s'est vu,  
Et bien peu d'hommes savent apprécier la beauté  
et le talent.*



## Lettre ouverte d'un non-aligné au pré-collège technique

### Rappel historique

Le 17 novembre 1989, un décret paru au Journal Officiel confie à la FFKAMA<sup>1</sup> l'organisation et la réglementation du Tai Ji Quan (TJQ). Un jour plus tard, l'initiative d'un groupe d'enseignants de TJQ crée une fédération concurrente, la FFTCCT<sup>2</sup>. Au-delà des litiges de procédure liés au décret et à sa promulgation, cette réaction est motivée par le souci de préserver les qualités des différents styles de TJQ et de respecter des pratiques très diverses : le TJQ constitue une discipline à part entière et seuls des spécialistes de cet art, capables de juger et apprécier sa diversité, peuvent organiser une pratique respectueuse de sa tradition. Cette préoccupation fournit la justification d'une demande de recours gracieux, adressée le 28 décembre 1989 au Secrétaire d'Etat Chargé de la Jeunesse et des Sports. Passés ces premiers sursis défensifs, la FFTCCT a relevé le défi de prouver aux instances officielles qu'elle forme une structure alternative, capable d'organiser la pratique du TJQ et de surcroît soutenue par une majorité de pratiquants.

En retour des subventions de l'Etat, une fédération agréée prend en charge l'organisation de manifestations officielles (compétitions, spectacles, démonstrations...) et la réglementation de l'enseignement au niveau national. Un agrément officiel implique donc l'élaboration, sur ces deux points, d'un projet cohérent et viable, convaincant pour des interlocuteurs très différents : l'Etat et les pratiquants. Ces derniers hésiteront en effet entre s'inscrire à la nouvelle fédération, rejoindre les rangs de sa concurrente agréée, garder la neutralité d'observateurs invisibles... ou encore créer une ou plusieurs autres fédérations. L'une quelconque des trois dernières attitudes s'avèrerait désastreuse pour la FFTCCT car elle renforcerait de façon directe ou indirecte la position de sa rivale, déjà reconnue. Sa stratégie vise donc à obtenir le soutien massif des pratiquants pour un projet en mesure de recueillir l'approbation du ministère.

Cette lettre ouverte voudrait pointer quelques difficultés soulevées par ce double objectif, dans le domaine de la formation et de la reconnaissance des enseignants.

Quelle est la population de pratiquants à convaincre ?

Les enseignants de TJQ se répartissent en deux grandes catégories, professionnels et amateurs, très

différentes par leurs objectifs, leur mentalité et surtout leurs contraintes.

Les professionnels vivent de leur enseignement. Travailleurs indépendants, la loi les contraint à cotiser à l'URSSAF et à détenir un diplôme officiel d'enseignant de TJQ. L'inexistence d'un tel diplôme rendait ces dispositions inapplicables jusqu'à présent mais le décret mentionné plus haut a chargé la FFKAMA de combler ce vide juridique.

Les amateurs enseignent le TJQ en marge d'une activité professionnelle souvent fort différente, qui assure l'essentiel de leurs revenus et leur couverture sociale. L'état actuel de la législation n'établit aucune contrainte sur ces enseignants. En effet, la loi de 1901 sur les associations garantit à chacun la liberté de s'associer pour exercer toute activité qui ne soit pas illégale, contraire aux bonnes moeurs ou de nature à troubler l'ordre public. Eventuellement, pour contourner la loi Mazeaud sur les activités physiques et sportives, un groupe d'amateurs se déguisera en une association culturelle qui étudie l'art du TJQ. En pratique la loi de 1901 couvre déjà l'exercice d'activités passibles de poursuites pour exercice illégal de la médecine. Il est donc vraisemblable que les enseignants amateurs de TJQ risquent très peu d'ennuis, même au regard de la loi Mazeaud<sup>3</sup>.

Récemment on a évoqué la possibilité de rétorsions systématiques au niveau de l'accès aux salles publiques, certaines municipalités favorisant déjà les associations affiliées à une fédération agréée. En fait ces rétorsions potentielles apparaissent inefficaces car la plupart des villes possèdent des associations, des institutions privées ou des particuliers qui gèrent leurs locaux propres et les louent à des tarifs raisonnables. L'exemple parisien démontre bien la capacité du TJQ à se développer dans un environnement difficile, où l'accès aux salles municipales relève de l'exploit.

Pour résumer brièvement la situation légale, les enseignants professionnels devront détenir, tôt ou tard, un brevet d'Etat tandis que les amateurs agiront selon leur gré.

Apprécier les effectifs respectifs des amateurs et des professionnels n'est pas une tâche aisée en l'absence de chiffres précis sur une grande échelle. A titre indicatif, l'école Wang Yen Nien compte près d'une trentaine des premiers contre moins d'une dizaine des seconds. Encore plus difficile est l'estimation des effectifs de pratiquants, licenciés potentiels, qui suivent les cours de ces deux catégories d'enseignants. Par nature les professionnels

<sup>1</sup> Fédération Française de Karaté et Arts Martiaux Affinitaires

<sup>2</sup> Fédération Française des Tai Chi Chuan Traditionnels

<sup>3</sup> A l'exception notable des cours pour enfants : dans ce cas l'Etat effectuera probablement une vérification soignée de la qualification des professeurs.

encadrent plus d'élèves que les amateurs et ce facteur équilibre probablement la balance des effectifs.

Il n'est pas évident que cet équilibre des effectifs potentiels se traduise dans les effectifs actuels de la FFTCCT. On retire plutôt l'impression confuse, et peut-être subjective, que les premiers adhérents regroupent une majorité de professionnels menacés dans leurs intérêts par la mainmise de la FFKAMA, les amateurs restant observateurs depuis leur position protégée. Dans cette hypothèse, pour apparaître représentative, la FFTCCT aurait à convaincre les professionnels de rester affiliés et les amateurs de rejoindre ses rangs. La réalisation de ces objectifs suppose une analyse préalable des stratégies possibles des enseignants.

### Les stratégies des enseignants

Aujourd'hui la FFKAMA délivre un diplôme officiel d'enseignant de TJQ, reconnu par les pouvoirs publics. Ce fait essentiel conditionne toute la réflexion des enseignants, amateurs et professionnels, parce qu'une seule certitude subsiste dans le brouillard actuel : le ministère ne désavouera jamais les diplômés délivrés par une fédération mandatée à cet effet. Même en cas de reconnaissance ultérieure de la FFTCCT comme seule fédération apte à gérer le TJQ, les brevets décernés entre temps par sa rivale garderont leur validité. L'inverse apparaît fort peu probable en cas de victoire de la FFKAMA. Jouer la carte de cette dernière constitue donc la stratégie gagnante, d'autant plus que la fédération officielle, pour augmenter son attrait, semble brader son diplôme et l'attribuer à tout enseignant qui veut bien s'affilier. Une simple inscription garantit ainsi un brevet à moindres frais, formalité administrative vite expédiée qui arrange les professionnels comme les amateurs. Les moins cyniques d'entre eux essaieront peut-être d'agir de l'intérieur. Après tout, la FFKAMA est née du développement, suivi d'une scission, du karaté au sein de la FFJDA<sup>4</sup>. Il n'est pas exclu d'espérer que le TJQ suive le même scénario au sein de la FFKAMA.

Face à cette vision réaliste, le seul atout de la FFTCCT résidait dans la qualité proposée : la reconnaissance explicite et le respect des différentes écoles de TJQ au sein d'une fédération réservée à cet art et qui se donne pour mission d'en préserver la diversité et les valeurs traditionnelles essentielles.

Malgré la rentabilité incertaine d'un pari sur la FFTCCT, la majorité des pratiquants qui s'est exprimée a, pour l'instant, manifesté son soutien à cette fédération. L'appréciation de leurs motivations reste difficile : réflexe corporatiste ou bien adhésion aux principes de base affichés. Selon toute vraisemblance, la combinaison de ces deux motifs a entraîné, malgré les chants de sirène de la FFKAMA, un soutien significatif à la FFTCCT. Pour gagner son pari, celle-ci doit

prendre garde à entretenir ces motivations et à les faire valoir auprès des indécis. Si l'esprit corporatiste ne pose pas problème, il en va autrement de la défense de la tradition et de l'esprit d'ouverture. Le bilan de l'action entreprise depuis un an révèle une dérive significative par rapport aux ambitions premières : le souci de satisfaire les pouvoirs publics s'est concrétisé dans un projet de certificat en contradiction totale avec la tradition chinoise.

### La tradition chinoise

Dans l'histoire des arts martiaux, la formation et la reconnaissance des enseignants restent purement internes à chaque école. La tradition distingue trois étapes dans l'évolution de l'élève : il acquiert d'abord les rudiments de l'art, puis il se perfectionne et devient l'assistant de son professeur, enfin il se détache de ce dernier pour enseigner selon ses propres conceptions. Ce processus de croissance, mûrissement, détachement et germination décrit le cheminement idéal. Parfois le détachement revêt un caractère de chute douloureuse et la germination souffre de l'ombre portée par l'arbre nourricier. Néanmoins, si la sincérité guide les comportements du professeur et de son élève, l'accession de ce dernier au rang d'enseignant résulte d'un accord tacite et naturel entre eux, sans intervention d'un tiers.

En ce qui concerne les contacts entre les différentes écoles, à de rares exceptions près, les comportements sont réglés par l'intolérance, les disputes, les injures et les dénigrements. Pour arbitrer les différends, un seul expédient : le duel. Les écoles passent une partie de leur temps à se défier dans des joutes plus ou moins sanglantes, dont la forme édulcorée moderne est la compétition sportive. Ces duels permettent quelquefois de passer des ententes et d'aboutir à des reconnaissances mutuelles et des échanges d'élèves, mais ces cas apparaissent plutôt exceptionnels.

De manière remarquable, ce processus de duels n'a pas donné lieu à une uniformisation progressive des écoles. La raison en est que, dans ce système, les perdants sont seulement déconsidérés mais gardent la possibilité d'enseigner... jusqu'au prochain défi. Ces règles du jeu, car on peut ici parler de jeu dans la mesure où l'élimination physique de l'adversaire reste rare, ont préservé la diversité des styles tout en leur offrant des possibilités de progression au travers de confrontations régulières. Malgré ses excès verbaux, ce système conserve une grande tolérance : l'absence de sanctions intègre de manière très taoïste les marginaux, les créateurs, les incompetents, les brebis galeuses et les fripouilles au sein de la grande famille des enseignants. Enfin on notera que si les disputes portent parfois sur la forme et l'esprit de la pratique, les contestations se règlent toujours sur le plan de l'efficacité réelle (duel) ou conventionnelle (compétition).

<sup>4</sup> Fédération Française de Judo et Disciplines Associées

## La démarche occidentale

Pour ne plus y revenir, exécutons brièvement les diplômes FFKAMA. L'appréciation des formes complexes du TJQ, discipline interne chinoise, par des pratiquants du karaté, discipline japonaise externe, ne revêt aucun sens pour la grande majorité des pratiquants de TJQ. Les brevets délivrés dans ce contexte possèdent une valeur intrinsèque nulle et ne prouvent en rien l'honnêteté, la compétence, la sincérité ou les capacités pédagogiques de leurs titulaires. Le paradoxe est que, selon toute probabilité, le certificat de la FFTCCT n'offrira pas plus de garanties.

Ce certificat sera décerné par un collège technique dont la composition est déjà connue : chacun des différents styles de TJQ représentés à la fédération (actuellement au nombre de dix) agréera deux délégués pour siéger dans ce jury. Le projet d'examen prévoit plusieurs épreuves : exécution d'une partie de la forme de base, démonstration d'une technique connexe (tui shou, armes ...), présentation écrite d'une réflexion personnelle sur le TJQ et entretien avec le jury.

On mesure aisément l'ampleur de la dérive par rapport à l'attitude traditionnelle. On peut même affirmer que le cap est mis résolument dans la direction opposée.

Les qualités de l'aspirant enseignant ne sont plus reconnues par l'agrément tacite de son professeur mais par un jury d'étrangers. Un jeu complexe de relations humaines établies sur des années motivait cet accord tacite. Le projet remplace cette alchimie par un examen de quelques minutes, fondé sur l'aspect extérieur d'une forme, quelques pages d'écriture et un entretien sommaire.

La grande majorité des jurés (neuf sur dix !) ne connaît pas la forme du candidat. A rebours de toute la tradition, des enseignants se reconnaissent qualifiés et autorisés à juger une forme qu'ils ne pratiquent pas. Cette démarche occidentale a déjà subi un échec flagrant au sein de la FFKAMA : les différents styles de karaté ont montré leur incapacité totale à se juger les uns les autres de manière objective. Cette incompréhension mutuelle a engendré conflits, luttes de pouvoir et nivellement par le bas. On voit mal pourquoi il en irait autrement pour le TJQ, malgré toutes les déclarations de bonnes intentions. Les Anciens ne se fiaient pas à l'aspect extérieur de formes qui dissimulaient leurs secrets aux regards indiscrets. Ils préféraient le test de la confrontation. La prétention d'un pratiquant de TJQ à juger de l'extérieur un autre style que le sien relève de la même démarche que la prétention de la FFKAMA à évaluer le TJQ : la différence entre les deux est juste une question de degré dans l'impudence.

L'existence d'une sanction de l'examen constitue le troisième point en contradiction totale avec la tradition : la fédération dénie aux non-certifiés le droit d'enseigner. Ceci est d'autant plus grave que l'examen n'a aucun sens : il ne peut juger ni la forme du candidat ni surtout

son aptitude à enseigner. Les professeurs de TJQ utilisent le geste, la parole, la voix, le rayonnement humain et bien d'autres moyens subtils pour transmettre leur art. Si l'exposé de cette démarche complexe en quelques pages ou quelques minutes tient de l'exploit, l'appréciation de capacités pédagogiques sur cette base, elle, relève de l'absurde.

Terminons par un point purement matériel : le scénario proposé mobilisera au moins vingt jurés (plus si le nombre de styles augmente) pour évaluer au plus une dizaine de candidats puisque, de par les statuts, ce collègue technique siégera au moins tous les six mois : sur les quatre mille adhérents actuels, on imagine mal l'émergence de plus d'une vingtaine de nouveaux professeurs par an. La pesanteur d'un tel dispositif laisse pantoufler : quel gâchis de temps, d'énergie et d'argent !

## Les stratégies des enseignants (suite)

Les arguments précédents montrent de façon claire que les diplômes FFKAMA et FFTCCT traduisent la même démarche réductrice vis à vis de la richesse du TJQ. La seule différence porte sur la composition du jury qui, dans les deux cas, reste incompetent et accomplit une tâche absurde. La perception plus ou moins aiguë de cette identité a entraîné, pour un grand nombre de pratiquants, une répugnance à prendre parti pour l'une ou l'autre des concurrents, puisqu'aucun ne respecte leur passion. Telle est du moins l'impression retirée au cours des échanges menés en coulisse de cette farce.

La FFTCCT mobilisera ces pratiquants, en particulier les amateurs qui gardent toute leur liberté d'action, à la condition expresse de respecter l'éthique traditionnelle qu'elle a brandie comme bannière. La conservation de certains de ses adhérents actuels, en passe d'être déçus et de voter utile, obéit au même impératif. D'autre part, on ne saurait exclure la création éventuelle d'une troisième fédération qui regroupe tous les pratiquants excédés par ces errements.

## Marier l'Orient et l'Occident

Des pratiquants de bonne volonté ont monté un projet en un temps record pour contrer une menace réelle. Il serait trop facile d'étriller ce projet sans proposer une autre approche qui tienne compte des contraintes existantes.

Le ministère exige une proposition concrète de brevet d'Etat pour réglementer l'enseignement professionnel du TJQ. Dans l'esprit des pouvoirs publics, ce brevet d'Etat constitue une garantie minimale de la qualité des enseignants et ne saurait se limiter à l'accord tacite traditionnel entre le professeur et son élève. Il s'agit donc d'accorder quelques concessions en essayant de préserver l'essentiel.

Dans le domaine sportif, les brevets d'Etat actuels s'articulent en deux parties : un tronc commun (brevet d'éducateur sportif) et une partie spécifique à la discipline considérée. L'espoir d'organiser d'une manière différente le brevet d'Etat de professeur de TJQ est illusoire. Le tronc commun ne pose pas de problèmes particuliers et fait partie des concessions. La partie spécifique devrait, tout en se conformant à l'esprit général des brevets d'Etat, préserver l'originalité du TJQ.

L'expérience de l'Ecole Française de TJQ (EFTJQ) constitue une première approximation très intéressante de cette partie spécifique : un enseignement théorique et pratique de matières reliées à la pratique et à l'enseignement du TJQ. Les sujets connexes ne manquent pas : diététique, philosophie, éléments de médecine chinoise, massages, techniques de méditation, ouverture à d'autres styles de TJQ ou d'autres arts internes chinois, médecines naturelles holistiques, sociologie, psychologie, création et gestion d'une association ...

L'intérêt de la démarche de l'EFTJQ consiste à ne pas intervenir dans l'enseignement du TJQ lui-même : cette tâche reste réservée au professeur, le "maître de stage", qui garantit la pratique parallèle de son élève, dans le style de son école.

Une telle démarche, aisément transposable au niveau de la fédération, permettrait de proposer un diplôme de partie spécifique composé d'une sanction<sup>5</sup> des cours théoriques et pratiques et d'un parrainage formel du professeur, garant de la pratique de son élève. Un éventuel conflit entre eux serait réglé par les enseignants de leur style, selon des modalités propres à chaque école.

Pour les enseignants amateurs, un brevet de secouriste, une version très allégée (y compris sur le plan financier) de la partie spécifique, traitée pour l'essentiel par correspondance, et la garantie du professeur pourraient fournir une base acceptable de brevet fédéral. Exiger d'eux le même effort de formation serait irréaliste puisque, par définition, ils ne consacrent pas le même temps et la même énergie à l'enseignement que des professionnels. Pour ces derniers en revanche, la reconnaissance de leur statut social et de leurs compétences passe par un diplôme de haute qualité correspondant à une formation réelle.

Ce projet sépare clairement les différentes écoles de TJQ qui n'interagissent plus dans l'attribution des diplômes. Pour créer l'ouverture et la tolérance voulues par la FFTCCT, d'autres moyens plus efficaces existent.

Les Rencontres Jasnières réunissent depuis trois ans des pratiquants de styles et de nationalités différents autour de la pratique du tui shou et des formes et constituent un exemple d'esprit d'ouverture réel. De même l'action de la Stichting TJQ Nederland, une

association des Pays-Bas qui organise depuis de nombreuses années des stages nationaux ouverts à tous, sans distinction de style ou d'école.

La meilleure marque de tolérance et d'ouverture d'esprit consiste à se placer humblement derrière un professeur d'une autre école et à suivre son travail. Les exemples précédents montrent qu'une telle dynamique d'ouverture existe déjà. On ne la développera pas en demandant à des pratiquants d'une école de porter un jugement extérieur sur le travail d'un autre style. La reconnaissance et l'esime réciproques se renforcent dans des pratiques communes régulières qu'une fédération peut favoriser. Celles-ci constituent l'équivalent occidental moderne des duels traditionnels et jouent leur rôle en favorisant le progrès du TJQ.

Ce contre-projet reste incomplet, imparfait et critiquable. Néanmoins il s'efforce de préserver l'essentiel : le caractère profond et personnel des relations entre un professeur et son élève. En échange il demande aux futurs enseignants d'engager une formation dans des domaines connexes au TJQ pour fournir matière à un diplôme officiel de qualité et protéger le TJQ lui-même des contraintes administratives. Il envisage les rapports entre les différents styles sur des bases qui évitent les querelles d'écoles et autorisent une réelle dynamique d'ouverture et de tolérance. Les réactions de ses lecteurs confirmeront ou non son caractère fédérateur.

Strasbourg, le 12 novembre 1990  
François Schosseler

PS : Je remercie les nombreux amis pratiquants qui ont aidé, au cours de maintes discussions, à la formation de ces idées. Je prie les membres du pré-collège technique de pardonner la forme parfois virulente de ces critiques. Elle traduit seulement une passion qui nous est commune.

Ceci est une lettre ouverte. En favoriser la circulation ou la commenter n'est pas interdit.

François SCHOSSELER  
106 rue de Bâle  
67100 STRASBOURG

<sup>5</sup> Attestation d'assiduité, mémoire, examen écrit ou oral.

## Réponse Ouverte à François

A.M., membre du Collège Technique (\*) a été chargée par les membres présents à la réunion de Décembre de la réponse à François.

(\*) Les fonctions de membre du Collège Technique sont anonymes sauf parmi les enseignants d'un même style.

François,

Je t'écris du Danemark où je viens pour le Tai Chi Chuan. Tu es déjà installé en Californie, où j'irai bientôt pour le Tai Chi Chuan et essaierai de passer le voir, pour le Tai Chi Chuan.

J'ai tardé à répondre à ta longue lettre ouverte, faute de temps. D'une façon générale je préfère répondre de vive voix, je te l'ai dit, je l'ai fait.

Je ne te connais d'ailleurs que par ta lettre au Collège Technique et par une réunion fédérale administrative ainsi que par une réunion d'information ; aux deux réunions, tu n'as pas parlé... Je te connais aussi un peu par téléphone. Toi, tu préfères écrire. Et comme ta lettre était "ouverte" je prends donc mon "leutre" préféré...

J'aime les enthousiastes, les véhéments mais tu vas loin en traitant notre travail d'"absurde", de "farceur"...

1\*) Ton rappel historique suggère un tout autre ordre que celui dans lequel nous avons vécu les choses. Hugues DERIAZ (devenu depuis Président), Roger MASTINI (devenu Trésorier), quelques autres et moi-même, nous pensions depuis longtemps que le Tai Chi Chuan aurait à s'unir. Mais il fallait trouver et rédiger un système original, une forme de Fédération nouvelle avec lignées de styles.

Réunissant les compétences des uns et des autres, et cela pendant les moments libres et communs sur des mois, nous avons pu envoyer un projet aux enseignants et associations dont nous avions les adresses pour qu'il soit discuté. Nous avons essayé de constituer la Fédération le 20 juillet 1989, mais tout n'était pas au point, cela a donc été une pré-constitution et nous avons pris rendez-vous pour "après les stages d'été et l'organisation de la rentrée" c'est-à-dire le 18 novembre.

La coïncidence entre nos dates et celles de la délégation à la FFKAMA est intéressante. Parmi les profs contactés, Wang We Wu que visiblement notre projet dérangeait et Grudzinski que nous n'avons jamais réussi à joindre. Début août, nous avons prévenu la FFKAMA de notre projet, via le Kung Fu Wu Shu. Le décret du 2 août 1989 n'a paru au J.O. que le 17 novembre 1989. Notre projet de fédération n'était donc pas organisé contre cette décision, ou contre la FFKAMA qui venait d'obtenir la délégation. Si cela avait été le cas, il nous aurait fallu six mois de plus de mise en route, en nous dépêchant !

Le 18 novembre 1989, nous étions très nombreux, présents ou représentés. La plupart n'étaient pas au courant du décret. Maintenant, beaucoup encore ne voient pas ce que cela implique pour l'avenir du Tai Chi Chuan. Il ne s'agissait donc pas de "sursauts défensifs" mais simplement de s'unir pour parler au nom du Tai Chi Chuan en cas de besoin.

Petite erreur aussi dans cette partie de ton texte et il faudrait 3 pages pour expliquer. Pour résumer : subvention et délégation ne sont pas liées. En revanche, délégation et compétition vont ensemble de même que délégation et exclusivité pour délivrer l'autorisation d'enseigner. Autrement dit : délégation, enseignement et compétition sont liés (Art. 16 et 17 de la loi n° 84610 du 16 Juillet 1984 et Décret n° 85238 du 13 Février 1985).

C'est une règle de base dans le système français. La règle qui permet au Yoga comme à l'Aïkido de pouvoir encore avoir plusieurs fédérations et aux enseignants de Yoga de s'en passer, tant qu'il n'y a pas, de par le monde, de compétition de Yoga ou d'Aïkido.

L'Aïkido, en tant qu'Art Martial, même non compétitif, est quand même visé par la Commission des Grades et doit adopter un diplôme commun. Comme, pour les notations, les deux ou trois Fédérations étaient en guerre, il est arrivé que des examens soient annulés : pas de diplôme pour les candidats dont les fédérations ne se sont pas entendues.

Il faut éviter ces gué-guerres. Le monde du Tai Chi Chuan ne doit pas être divisé. Aussi est-ce à l'intérieur de la Fédération que nous garderons la diversité. Le diplôme doit être commun ? Il le sera mais portera mention du style et le style devra être le 1er à cautionner, à certifier le candidat présenté à l'ensemble des autres styles.

### 2\*) La population :

Là aussi, il y a quelques erreurs. Les "professionnels" du Tai Chi Chuan ne sont pas tous des travailleurs indépendants. Certains sont salariés d'associations de Tai Chi Chuan, d'autres sont payés pour un cours par semaine par une municipalité ou autre organisme. Les plus "professionnels" sont souvent parallèlement Kiné, Médecins, Ostéopathes, Acupuncteurs ou pratiquants de la Médecine Chinoise qu'ils ont étudiée depuis l'enfance. D'autres enseignent des techniques style "nouveau âge" ou de la Psychologie.

Il y en a fort peu qui consacrent (sacrer) leur vie au Tai Chi Chuan, ont quitté tout job parallèle et ne vivent que du Tai Chi Chuan. Nous leur sommes très reconnaissants de ne pas agir pour leur bien personnel et immédiat : se précipiter à la FFKAMA pour obtenir leur diplôme sans autre examen et dormir tranquilles du sommeil-juste-reconnu-par-le-monde. Qu'ils en soient remerciés ; en bons pratiquants de leur art, ils savent voir plus loin que le bout de leur nez. Leur intérêt professionnel serait plutôt de se précipiter à la FFKAMA. Ils ne l'ont pas fait, au nom de la sauvegarde de leur art. Ton analyse à ce sujet est donc fautive.

Selon toi, ceux qui font de la Médecine Chinoise ou enseignent la Gym Suédoise parallèlement au Tai Chi Chuan seraient des amateurs, ceux qui ne font plus que du Tai Chi Chuan après avoir longtemps eu, parallèlement, une autre activité, sont des pros. Vis à vis de la loi, c'est la même chose. Si tu es payé pour une heure de cours par semaine à la mairie de Fouillis-les-oies, tu cotises à l'URSSAF et tu payes des impôts là-dessus. Sinon ce que tu fais n'est pas légal, ton enseignement est hors la loi. La loi ne connaît pas le terme d'amateur. Dès qu'on est payé, on n'est plus bénévole, on tombe sous le coup des différentes réglementations auxquelles sont soumis les professionnels.

Cela dit, tu peux actuellement enseigner bénévolement sans diplôme dans une association qui reçoit pour cela de quoi régler les frais de fonctionnement. Et encore... non, cela ne durera pas. Vois-tu beaucoup d'associations de Karaté dont les enseignants bénévoles n'ont pas le diplôme fédéral ? Tu n'en vois pas car c'est illégal. Le diplôme fédéral permet d'enseigner bénévolement. L'exemple du Karaté serait le nôtre dans quelques années. Cela dit montrer deux ou trois mouvements de Karaté ou de Tai Chi Chuan à un copain dans un jardin en plein hiver sous la pluie glacée et dans la gadoue, ou en été dans la

foule qui passe et la canicule, tu pourras le faire si cela te dit, si tu penses que l'avenir du Tai Chi Chuan est celui-là.

Non, il ne peut être considéré en France comme "culturel" puisqu'il est déjà répertorié à Jeunesse et Sports. De toutes façons, Jeunesse Sport et Culture font partie du Ministère du Temps Libre. Si tu veux étudier sérieusement le Jeu d'Echec (clubs, partenaires, variés et progression) tu passeras par une fédération sportive et des lois assez proches de celles qu'on nous impose, et cela surtout pour qui veut enseigner les échecs, pourtant plus faciles à enseigner sur un coin de table que notre Art.

Quant à la loi Mazaud, malheureusement tu fais erreur là aussi, elle est obsolète, remplacée par la loi du 16 juillet 1984.

Tu donnes l'exemple parisien comme exemple d'environnement difficile pour les salles. Le plus difficile, ce sont les prix. Et aussi que bon nombre d'associations demandent les mêmes créneaux horaires ; ceux où les parisiens peuvent se rendre au cours. Facile à 11 heures du matin d'avoir une salle mais les besoins des pratiquants sont autres. Cependant, Paris pour l'instant n'est pas des plus difficiles, car la ville n'est pas toujours la 1ère à adopter les consignes... tu lis les journaux et connais les querelles politiques... C'est dans les petites villes (sud, ouest) que c'est plus difficile. Les employés municipaux zélés appliquent les lois ; pour qu'un "amateur" puisse enseigner une fois par semaine moyennant quelques sous, ils lui demandent son Brevet d'Etat. N'oublie pas le décret du 2 août qui a instauré un recensement, déjà en cours, et l'obligation d'afficher dans toutes les salles les diplômes des enseignants.

Je dirai comme la loi, que le bénévole ne reçoit pas d'argent. Le véritable professionnel reçoit tous ses moyens de vivre exclusivement du Tai Chi Chuan. Il y en aurait 2 ou 3 dans la Fédération, et encore ! Entre les deux, il y a ceux qui donnent 2 ou 3 cours pour des municipalités, des maisons de retraites, des associations plus ou moins importantes, plus ou moins spécialisées dans le Tai Chi Chuan.

Mais plus un enseignant enseigne, plus il se place dans un système où il doit tenir compte des lois. Donc quand un "amateur" bénévole s'engage dans son enseignement, le prend à cœur, il se met à avoir des élèves ; et plus les élèves sont nombreux plus il y a de dépenses d'organisation, d'assurance, etc. et en même temps donc de légalisation. A moins de faire exprès de se mettre hors la loi, d'établir un système financièrement et volontairement marginal ! Ce qui n'est pas très conseillé.

Donc, je répète qu'en Tai Chi Chuan, plus on s'engage dans l'enseignement, plus on y consacre du temps, plus il faut tenir compte des lois.

De toutes façons, il faut être du monde et parler au monde son langage pour que le monde entende ce langage qui parle... d'autre chose.

Les premiers, tous les premiers adhérents de la FF.TCCT n'étaient pas une majorité de "pros", même s'il y avait, le 18 novembre, des professeurs connus (qui auraient déjà pu signer un protocole d'accords avec la FFKAMA) pour protéger leurs "intérêts".

Il est vrai que beaucoup de "bénévoles" n'ont pu être contactés auparavant car nous ne les connaissions pas et nous n'avions pas de gros moyens financiers (ceux d'une association de Tai Chi Chuan, uniquement de Tai Chi Chuan, employant uniquement des bénévoles) pour aller les informer, là où ils se trouvaient et pour que l'info ne leur arrive pas trop déformée par l'interprétation, les commentaires... les grains de sel des uns et des autres...

Faisant partie moi-même des "bénévoles" je peux me permettre de dire que le portrait que tu fais des professionnels fait très "lutte des classes", divisant le monde en deux catégories, l'une pure et libre, l'autre intéressée, prête à protéger ses avantages et prérogatives. Pour ma part, je ne divise pas les enseignants de Tai Chi Chuan en deux catégories. Ce sont en principe des professionnels de longue date, idéalistes, amoureux de leur art. Les professionnels sont aussi "Tai Chi" que les "bénévoles", et leurs élèves ne viendraient pas à eux s'ils n'y trouvaient ce quelque chose que l'on cherche en Tai Chi Chuan.

Tu portes des jugements et prêtes aux autres des intentions. C'est ton droit, mais ne dis pas "on pense", dis "je pense".

### 3\*) Les Stratégies :

La liberté de s'associer pour exercer n'importe quoi, non, il y a, en effet, des activités réglementées. On ne peut exercer sans diplôme, agrément ou autorisation, il faut être en règle. La loi de 1901 ne couvre rien. Il est possible de la contourner, ce qui est tout à fait différent.

Tu écris : "Le ministère ne désavouera jamais les diplômes délivrés par la FFKAMA". C'est bien pour cela que nous avons fait appel à l'arbitrage du Conseil d'Etat. Si nous avons la chance d'avoir gain de cause, tout ce qui aura été fait de 1989 à 1992 par la FFKAMA sera annulé.

Se rallier à la FFKAMA est une solution que tu évoques, ce n'est pas une stratégie mais une attitude de vaincu. Quoi que tu en penses, toute notre réflexion n'est pas axée sur la délégation qui a été donnée à la FFKAMA mais sur l'avenir du Tai Chi Chuan et sur les liens d'amitié qui se tissent entre ceux qui viennent aux réunions. L'un d'entre nous avait d'ailleurs posé comme condition de départ : l'Amitié.

Tu as raison de dire qu'un réflexe corporatif a quand même joué en notre faveur, il y a de ça. Mais il y a surtout le fait que des amateurs, des pratiquants, se sont donnés la peine de comprendre et ont adhéré aux principes et idéaux. Le monde du Tai Chi Chuan procède ainsi : on vient, on "sent", le flair, l'intuition, quoi ! On ne passe pas par des raisonnements. Il faut tenir compte du temps d'acclimatation de soi-même et des autres, du "moi" des nouveaux arrivants qui s'éveille assez vite... Certains en quelques secondes, c'est pigé, c'est OK. D'autres ont besoin justement que s'élimine un peu les "ego" pour se sentir bien. Pour d'autres encore, c'est un enthousiasme, une joie (contagieuse) de se retrouver, riches de nos différences avec ce goût commun, fondamentalement dans nos vies, pour le Tai Chi Chuan, que nous soyons responsables bénévoles ou enseignants professionnels, que nous ayons 10 ou 1000 élèves, c'est pour un travail à faire ensemble, chacun selon ses moyens. Ne serait-ce que si l'on vit loin, l'apport bienvenu de soutien moral et de pensée positive.

Un de nos problèmes est plutôt : "Comment élargir l'esprit positif de ces rencontres ?" Avec le temps, avec le nombre, cela se fera. "Chi va piano va sano" pourrait être un proverbe chinois.

Tu as l'impression que notre projet de certificat est en contradiction totale avec la tradition chinoise.

### 4\*) La Tradition Chinoise :

Ta description des étapes est tout à fait valable, et, en France, l'assistant n'a nul besoin du certificat si le prof en a un. Mais quand l'assistant décide de (ou l'enseignant encourage son ancien élève à) voler de ses propres ailes, il a besoin du certificat fédéral ou, s'il l'occasion que son

enseignement ne soit pas bénévole, il doit passer le Brevet d'Etat.

**A) Le Certificat Fédéral :** pas de problème, son propre style, s'il est répertorié en tant que style à la FF.TCCT, peut lui donner jusqu'à 50 points. Les modalités de la notation sont internes au style. L'ensemble des autres styles réunis a aussi 50 points à décerner. Le diplôme est à 60 points.

Fais tes calculs, le style lui-même a de la sorte une grande autonomie pour ce qui est de la reconnaissance, assortie d'une reconnaissance des pairs, qui ont, auparavant, appris à se connaître, à savoir quel aspect du Tai Chi Chuan chaque style souligne : santé, vitalité, spiritualité, Tui Shou ou compétition...les questions et points à observer seront différents.

Notre certificat est une rencontre nécessaire entre styles, un passage au monde extérieur comme il en existe dans les traditions esotériques. Nous savons tous que la tradition est derrière, qu'elle pourra continuer à vivre, y compris, comme tu le souhaites, dans les rapports entre enseignants et enseignés, dans l'intuitif, le subtil...nous permettons le passage au monde, mais n'étoufferons pas les traditions.

**B) Le Brevet d'Etat :** pour la partie spécifique (différents degrés de Brevet d'Etat) nous souhaitons obtenir de nous en occuper avec les instances concernées. Quant au Tronc Commun, propre à toutes les disciplines physiques, il ne serait pas de notre ressort au stade actuel des lois.

Les personnes qui s'en occupent actuellement, dans les Délégations Départementales Jeunesse & Sport, ont un grand sens des responsabilités des enseignants, cherchent, savent les répercussions d'un mouvement, d'un geste. Sincères, enthousiastes, elles sont tolérantes puisqu'elles ont l'habitude d'enseigner à des gens qui ont des pratiques très différentes les unes des autres.

Pour ce qui est de la tradition chinoise, c'est de celle des Arts Martiaux chinois en général que tu parles, plutôt que de celle du Tai Chi Chuan qui n'est pratiquement pas sortie de la famille Chen pendant bien des années. Les premières "sorties" dans le monde ont commencé à l'époque de la famille Yang. Là, oui, il y a eu des duels, des attaques venus des autres Arts Martiaux. Et, parallèlement, s'établissait un système d'une grande tolérance mais dans lequel les maîtres ne transmettaient les "secrets" qu'à ceux qui étaient prêts (exactement comme un enfant de la maternelle n'est pas prêt pour une équation d'Einstein, elle lui reste "secrète") et qu'ils savaient reconnaître. Les autres pratiquaient le Tai Chi Chuan et amélioraient leur santé, ou pratiquaient le Tai Chi Chuan et combattait. C'était toujours le Tai Chi Chuan. Le monde asiatique du Tai Chi Chuan est en mutation, en évolution. Nous en subissons les contre-coups.

Faisons confiance au choix de nos maîtres, qui nous encouragent dans notre voie fédérale. Ils sont tous favorables à cette action commune pour le Tai Chi Chuan, compte tenu des lois françaises. Ils apprécieraient fort peu que notre art soit régenté par des Arts Martiaux externes, récents et japonais.

Autre moyen de garder les traditions : nous n'avons pas, en fichier, les adresses des 5 à 6000 licenciés. Or nous recevons des demandes pour que nous acceptions de diffuser des informations émanant des profs fédérés à la .....FFKAMA, où semble-t-il, le public Tai Chi Chuan est insuffisant ; ces professeurs reçoivent un maître (?) et veulent lui trouver des "clients". Le matraquage publicitaire permanent pour remplir les stages des maîtres de passage n'est qu'affaire commerciale, ce n'est pas notre affaire.

Désolés, chacun des maîtres de la FF.TCCT a formé pendant de nombreuses années des enseignants sérieux qui forment des élèves à leur tour. Chaque style reçoit son maître sans draguer les élèves des styles voisins. L'information peut circuler, plus à titre d'information qu'autre chose car nous n'encourageons pas à goûter un peu de tout, à voir en surface, à mélanger les énergies. Car les vrais maîtres ne transmettent qu'à ceux qui ont travaillé une forme en profondeur.

Nous n'obligeons pas non plus, une fois le Certificat Fédéral ou un éventuel Brevet d'Etat obtenu, à un recyclage une fois par an avec un Directeur National du Tai Chi Chuan ou autre appellation ronflante. Chacun se recycle dans son style avec son maître. L'apprentissage traditionnel est infini, inépuisable. On peut toujours au début, ou plus tard, aller voir les autres styles, se documenter, et nous trouverons aussi des modalités pour que cela soit fait.

5°) **Notre Démarche** n'a rien à voir, quoi que tu tiennes à en penser, avec celle de la FFKAMA. J'ai plus haut dans cette lettre, déjà parlé de nos motivations, au fur et à mesure que je t'écrivais. Continuons point par point.

**Le Collège Technique** n'est pas figé à vie dans sa composition. Certains peuvent regretter de ne pas en faire partie alors que d'autres trouvent que c'est une lourde responsabilité et que cela prend du temps, coûte des voyages. Dans la plupart des styles, cela se passe bien et simplement. Cela réconcilie même des professeurs qui se faisaient une petite guerre à l'intérieur de leur propre style ; tout à coup, il voient les choses avec du recul, elles ont pris des proportions différentes.

Rien n'est figé, tu devrais le savoir, toi qui te réclames du Taoïsme. Comme le dit sans doute le Yi King, il faut changer les choses mais prudemment.

Donc, avec le temps et le nombre, le Collège Technique s'élargira, il y aura des membres qui passeront la responsabilité à d'autres. Il y aura des Collèges Techniques en province, simultanément, etc.

Nous n'avons pas dérivé de notre cap d'un millimètre et le vent est favorable.

Lors des passages de certificat, par exemple, l'enseignant présente son élève, via le représentant de son style. Il peut même être présent, cela c'est 50 points possibles. Il demande aux autres styles présents, qui peuvent aussi donner 50 points, les 10 points qui manquent pour obtenir 60 sur 100. Mais la lecture des points peut être significative et encourager au travail celui qui a 40 par son style et 20 par les autres styles, ou encourager au travail le style qui ayant donné 50 à son candidat n'obtient pas pour lui les 10 points nécessaires.

Ne sous-estimes pas les membres du Collège Technique, tous enseignants de Tai Chi Chuan -15 à 20 ans de pratique pour la plupart et de longues années d'enseignement -. Cela développe l'intuition et leur jugement ne pourra être formaliste puisqu'il n'y aura pas de standard, chacun de nos critères comportant une partie non formulable.

Ils savent "voir". Cependant, aucun n'a le pouvoir de donner seul toute la note. Ni même deux ou trois, ce qui donne une grande latitude à chaque style, une sécurité à chaque tradition qui gère complètement son programme de certificat et cinquante points de la note globale. Les autres points donnés par l'ensemble des styles symbolisent la rencontre des autres, l'effort à faire pour aller au bout de son choix d'enseignement.

Mais la possibilité d'enseigner en dépendra peu. C'est en tous cas, le moindre mal que nous ayons trouvé puisque les diplômes de Tai Chi Chuan en France vont être obligatoires.

Tous ensemble, dans notre diversité, nous trouvons cet échange fructueux et souhaitons garder cet esprit à notre Certificat Fédéral.

Ne prenons pas tout ce qui arrive, toute structure, toute loi, pour négatif. Ce peut être une opportunité pour développer quelque chose à partir d'une difficulté. Un défi. Dans les pays étrangers où j'ai parlé de la nouvelle, les nécessités législatives étonnent d'abord. Puis un cri du cœur : "c'est chez nous que cela serait bien !". C'est vrai qu'un diplôme ne résoud pas tous les problèmes à venir, mais cela peut limiter les dégâts.

Ce n'est pas nous, comme tu le vois, qui déinions aux non-certifiés le droit d'enseigner. Nous le répétons, la loi française exige des diplômes pour les disciplines corporelles. A nous de proposer la nôtre. Les écoles d'acupuncture n'ont pas su, ou pas pu, dans leur diplôme commun, inclure le diplôme de style (soit les 50 points décernés, chez nous, par le style lui-même selon des modalités qui lui sont propres). Seul est légal leur diplôme commun. Chez nous, ils seront réunis en un seul, ce qui permet une véritable reconnaissance mutuelle des styles entre eux.

Notre décision sera aussi relativisée par le fait que sous chaque certificat, le style et la lignée seront mentionnés. La loi n'admettra jamais que tu décernes toi-même un diplôme directement à un de tes élèves ou que ton prof préféré t'en décerne un. Et celui de ton maître étranger n'est pas valable en France.

Nier tout cela, tout notre travail, c'est ne pas avoir vraiment lu, vraiment essayé de comprendre, de se renseigner, ou être de mauvaise foi.

Tu parles de la pesanteur de notre dispositif. Les membres du Collège Technique en acceptent les contraintes dès le départ. Et s'il n'y a que 10 candidats par an, comme tu le supposes à tort, une seule journée suffira. Seule l'expérience trouvera la voie juste, et non une opinion.

Les échanges menés "en coulisse" t'ont fait comprendre, dis-tu, les perceptions qu'ont les pratiquants de notre certificat. Qu'ils se renseignent à la source au lieu de se contenter, justement, de propos de coulisses dans lesquels les rêves et les craintes inconscients des uns et des autres travestissent la vérité.

Tu te permets de juger et de dévaloriser tous les enseignants, les associations et le système qu'ils ou elles ont mis en place et accepté collectivement. Tu traites cela de tâche absurde et de farce, ce qui est plutôt insultant. Sur ce ton, aucun dialogue ne serait possible...

Tes à-priori sur le manque de garantie de notre diplôme "selon toutes probabilités" ne sont pas des arguments mais des affirmations gratuites. On peut affirmer n'importe quoi.

Notre certificat n'a rien à voir avec celui de la FFKAMA, ce sera encore plus net à l'usage. Renseigne toi sur le fonctionnement des diplômes de Karaté et non sur de vagues promesses faites aux enseignants de Tai Chi Chuan. La FF.TCCT, elle, est organisée par les membres des associations de Tai Chi Chuan, qui délèguent au Collège Technique la partie pédagogique. Le Tai Chi Chuan, rien que le Tai Chi Chuan et les arts internes.

6°) **Marler Orient et Occident :**

Nous n'avons pas "monté un projet en un temps record pour contrer une menace". Nous l'avons lentement, longuement mûri à nos moments "perdus". La lenteur c'est très important dans le Tai Chi Chuan.

Nous avons consulté aussi bien les heureux et indifférents des autres fédérations que les échoués-réscapés, que leurs fédérations soient martiales ou sportives.

Tu proposes de s'inspirer de l'Ecole Fse de Tai Ji Quan. Le système qu'elle proposait jusqu'à présent ne convenait pas et nous ne souhaitons pas l'imiter. Trop contraignant pour les candidats. Et puis, certaines écoles enseignent elles-mêmes la méditation, la respiration, les armes et ne souhaitent pas d'interférence ; c'est à juste titre et contraire à l'esprit traditionnel.

L'Ecole Fse de Tai Ji Quan est d'ailleurs en train d'aménager ses prestations pour nous, ce n'est pas nous qui aménageons notre diplôme selon ses choix. Nous saluons le travail qu'elle a fait, il nous sera utile sur le plan technique ; l'ensemble des styles jugera, un accord se fera sûrement, permettant aux candidats qui le souhaitent d'étudier par correspondance une matière non prévue dans leur style et dont ils n'ont pas l'expérience. Je dois te signaler cependant qu'au programme du Tronc Commun existent déjà la Psychopédagogie, la Physiologie, la Biomécanique, la Diététique et la Législation (ce que tu appelles création et gestion d'une association).

Nous ferons les choses au fur et à mesure, tous styles réunis. Ce qui sera valable sera ce qui viendra du fond de nous-même, de la réunion de nos expériences. Nous avons tous à progresser encore dans nos styles, tout en essayant de mettre une pierre à l'édifice fédéral. La rencontre de base de la FF.TCCT est celle du Collège Technique, mais elle est possible partout sans que nous ayons à l'organiser nous-même pour l'instant. Notre rencontre servira à d'autres.

#### 7°) **En conclusion :**

Nous ferons toujours de notre mieux pour garder, comme tu le dis : "le caractère profond et personnel des relations entre un prof et son élève". Nous demandons aussi "aux futurs enseignants d'engager une formation dans des domaines connexes au Tai Chi Chuan pour fournir matière à un diplôme officiel de qualité et protéger le Tai Chi Chuan lui-même des contraintes administratives (Brevet de Secouriste, Tronc Commun du Brevet d'Etat 1er degré). Nous envisageons les rapports entre les différents styles sur des bases qui évitent les querelles d'écoles et autorisons une réelle dynamique d'ouverture et de tolérance."

Nous sommes donc d'accord avec toi sur l'essentiel. Il te reste à nous faire confiance et à mettre ta pierre à l'édifice, ce que tu as commencé à faire par cette lettre ouverte. D'autres, très nombreux, très enthousiastes de leur Art, nous font confiance au nom du Tai Chi Chuan, à nous membres du Collège Technique ou administrateurs de la FF.TCCT. Tous passionnés comme toi. Il y a trop de travail pour maître cela en route, nous demandons de la patience, nous recrutons de l'huile de coude...

Merci à tous de leur confiance et de leur enthousiasme.

A.M.  
Collège Technique

avec la collaboration de :  
Roger Mastini  
Administration

La "Lettre ouverte d'un non-aligné au pré-collège technique" de la FFFCCT, écrite par François Schosseler, est l'ouverture d'un débat dont l'intention est de faire évoluer la situation du Taiji quan en France.

La réponse d'un membre du Collège Technique apporte quelques éclaircissements par rapport aux lois de notre pays. Car tel est bien le problème: quel est le devenir du Taiji quan en France à partir du moment où une Fédération a reçu la délégation pour son organisation?

En premier lieu, nous devons savoir que la délégation n'est jamais définitive et qu'elle n'est accordée que pour une période de quatre ans au maximum, soit de l'intervalle de temps qui sépare deux Jeux Olympiques. Ceci pour dire que rien n'est jamais définitif et que les lois peuvent changer au gré du "changement de main" de cette délégation. Il est vrai aussi que tant qu'un décret n'en supprime pas un autre, cet autre doit être respecté et je doute fort que les pratiquants de Taiji quan qui parlent d'intégration ou d'harmonisation avec le milieu trouvent à redire contre ce respect.

Une Fédération n'a pour seul pouvoir que celui de la contestation et non celui de faire respecter la loi: c'est l'affaire de l'Etat. Aussi ne peut-elle, le cas échéant, que dénoncer ceux qui enseigneraient sans diplôme fédéral. Mais un diplôme fédéral n'est pas un diplôme d'Etat, par conséquent il n'a qu'une valeur restreinte. Au regard de la loi, il atteste seulement une compétence reconnue par une institution, la Fédération, qui elle-même, en cet état de fait, n'a que des devoirs et obligations, celui par exemple de former des cadres. Ainsi, à chaque fois qu'il est possible de démontrer la compétence d'un enseignant par la formation qu'il a reçue dans la discipline concernée, l'on devient en quelque sorte l'égal de cette Fédération qui ne peut que s'incliner, dans la mesure où cet enseignant travaille bénévolement. En effet, s'il se fait rémunérer, il tombe sous le coup de l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984. En ce qui concerne le Taiji quan, dans l'état actuel des lois, et puisqu'il n'y a pas de Diplôme d'Etat de Taiji quan, chacun peut encore faire ce que bon lui semble.

Tout ceci pour dire qu'un Diplôme Fédéral ne donne aucun droit, il atteste seulement une compétence qui ne sera pas mise en doute par le Ministère qui a accordé la délégation. Le Diplôme Fédéral n'est alors qu'un moyen de se défendre contre une dénonciation qui ne peut venir que d'une Fédération. Nous tombons alors dans la délation qui est un procédé qui signe le degré de bassesse de l'utilisateur et quand c'est une Fédération, son degré d'incompétence.

Il ne faut donc pas donner à une Fédération plus de pouvoirs qu'elle ne peut en avoir. Une Fédération n'est, aussi longtemps qu'elle a la délégation, qu'un instrument ministériel qui le décharge de certaines tâches.

D'un autre côté, il ne faut pas non plus trop minimiser l'influence d'une Fédération et la vigilance est de rigueur. Dans bien des esprits, est tellement ancrée cette notion de pouvoir fédéral que la tendance est d'y croire, d'autant plus que la plupart des communes avec l'OMS (Office Municipal des Sports) entre dans le beau jeu de ces Fédérations.

Dans l'article de François, des erreurs ont été relevées par AM (Membre du Collège Technique de la FFFCCT) sur lesquelles nous ne reviendrons pas. Par contre, il y en a d'autres qui méritent quelques corrections.

"En pratique la loi de 1901 couvre déjà l'exercice d'activités passibles de poursuites pour exercice illégal de la médecine."

Ceci est bien entendu totalement faux. La loi de 1901, malgré tous les contournements possibles, n'a jamais protégé des individus qui se mettaient hors la loi. Elle peut cacher temporairement des activités illégales, mais seulement les cacher. Quant à protéger les contrevenants, c'est une toute autre histoire faite de jugements qui démontrent exactement le contraire de ce qu'affirme François.

"Pour résumer brièvement la situation légale, les enseignants professionnels devront, tôt ou tard, détenir un Brevet d'Etat..."

Ceci sera vrai lorsqu'un diplôme d'Etat sera en place (voir article 43 de la loi du 16 juillet 1984). Pour le moment rien de tel existe mais tout laisse présager que ce diplôme ne tardera plus.

"... tandis que les amateurs agiront selon leur gré".

Ceci est faux et le restera aussi longtemps que ces amateurs ne seront pas capables de prouver leur compétence. Prouver une compétence, c'est montrer en premier lieu que l'on a suivi une formation. Soyez sûrs que l'on restera sourd à vos dires si vous rapportez une formation auprès d'un Maître Chinois aussi réputé soit-il.

"Aujourd'hui la FFKAMA délivre un Diplôme officiel d'enseignant de taiji quan, reconnu par les pouvoirs publics."

Comme je vous l'ai expliqué précédemment il faut moduler les pouvoirs fédéraux. La FFKAMA délivre en effet un Diplôme Fédéral mais celui-ci n'a rien d'officiel. La reconnaissance par les pouvoirs publics se résume aux devoirs qui sont soumis à la Fédération par la délégation. Dès lors que la Fédération perd la délégation son Diplôme ne pèse pas plus qu'une plume d'oie s'il n'y a pas de formation sérieuse derrière.

J'ai voulu montrer qu'une Fédération délégataire avait un grand rôle mais qu'elle n'était pas la loi, et que les Diplômes qu'elle pouvait délivrer n'étaient pas officiels dans la mesure où ils n'avaient pas le label "d'Etat". Qu'une Fédération fasse référence à la loi est une chose mais penser que la Fédération est la loi, alors non!

Je profite de cet article pour rappeler pourquoi l'AMICALE du YANGJIA MICHUAN TAIJI QUAN n'a pas voulu s'affilier à la FFFCCT alors que nous sympathisons.

La raison principale a été celle de laisser à chacune des associations membres toute liberté de choisir elle-même sa propre Fédération, ou de ne pas en choisir du tout. Les buts de l'AMICALE ne sont pas ceux d'une Fédération et elle n'envisage pas de défendre notre discipline auprès des pouvoirs publics. Son rôle est de réunir les pratiquants pour propager un style et le défendre dans son essence. C'est un autre combat pour lequel les lois ne sont pas nécessaires. Cependant nous sympathisons avec la FFFCCT car l'un de ses buts est bien de protéger la diversité des styles.



La FFTCCT devrait nous féliciter de ce choix délibéré de ne pas nous affilier. Pour elle, c'est une grande protection que de ne pas avoir un groupe important qui se rallie à un mot d'ordre d'une minorité. Supposons que l'AMICALE, avec ses 700 membres effectifs et ses 2000 membres potentiels, décide de s'affilier. Cela fait d'un seul coup 700 nouvelles adhésions... Mais, pour une raison ou une autre, si elle décide de se retirer, c'est du jour au lendemain 700 licences en moins et 2000 pratiquants qui ont un avis défavorable. Du fait du choix de l'AMICALE, si une association désire quitter la Fédération cela ne jouera que sur un nombre restreint de licences.

Dans le même ordre d'idée, je demande au Président de la FFTCCT pourquoi des groupements membres de la Fédération portent encore le nom de "Fédération"? Groupements qui continuent d'ailleurs de faire de la publicité sous l'appellation "Fédération"... Aujourd'hui je propose que notre exemple soit suivi. C'est-à-dire qu'aucun groupement d'associations ne puisse s'affilier à la Fédération, mais que les associations appartenant au groupement décident d'elles-mêmes de s'affilier ou non. Les regroupements par style ne se retrouvent-ils pas au sein du Collège technique? Agir ainsi, ce sera aller dans le sens originel, et original, de la FFTCCT qui est celui de respecter les tendances; ce sera assurer une protection contre les "mots d'ordre" d'une minorité qui décide pour une majorité; ce sera aussi l'occasion à la Fédération de faire la preuve qu'elle répond bien aux souhaits du plus grand nombre. Le risque de voir diminuer le nombre de licenciés est à prendre, il en vaut la chandelle.

Puisque l'ECOLE FRANCAISE DE TAIJI QUAN a été mentionnée dans les deux articles, je dois apporter quelques précisions afin de lever les doutes qui subsistent encore.

L'Ecole Française de Taiji quan a mis en place une formation dès 1988. Cette formation n'a jamais été proposée à la FFTCCT. Ce qui l'a été, ce sont des services qu'elle pouvait offrir en sa qualité d'organisme formateur. Que la formation qu'elle dispense ne convienne pas à la Fédération c'est possible, mais a-t-on seulement demandé aux autres membres si ce qu'ils faisaient en cette matière convenait? Quant à l'argument qui est avancé pour rejeter l'enseignement de l'Ecole il est dénué de sens. Le voici:

"Et puis, certaines écoles enseignent elles-mêmes la méditation, la respiration, les armes et ne souhaitent pas d'interférences; c'est à juste titre et contraire à l'esprit traditionnel".

Je suis tenté de corriger par: c'est contraire au sectarisme véhiculé par une certaine tradition... Quand il est question de tradition, il semble bien que le fait même de prononcer ce terme mette fin à toute discussion possible. Qu'est donc cette tradition qu'il ne faut toucher à aucun prix?

La tradition peut être comparée à un arbre avec ses nombreuses branches et ramures. A l'origine il y avait (on ne le sait pas)... et cela a germé pour donner des racines, une tige qui, avec le temps est devenu un tronc avec de nombreuses branches: un arbre. Un arbre fait d'un seul tronc n'est plus un arbre, mais un tronc. L'arbre ne se conçoit qu'avec ses branches et ses feuillages. Il en est de même de la tradition qui s'est enrichie avec le temps tout en demeurant la tradition. L'esprit traditionnel ne voudrait-il pas que l'on perçoive l'arbre dans son ensemble au lieu de la seule branche sur laquelle l'on repose? L'esprit du Taiji quan ne se retrouve-t-il pas dans

l'ensemble des styles et des écoles? Vouloir rester sur sa propre branche comporte le risque de voir celle-ci se briser... ou peut générer des guerres d'écoles qui relèvent, elles, d'une autre tradition. Enfin la Fédération Française des Tai Chi Chuan traditionnels sait bien tout cela, elle qui s'est donnée pour but de rassembler tous les styles pour un projet commun. Elle sait donc bien que les racines sont communes et que chaque style se réfère à ces mêmes racines.

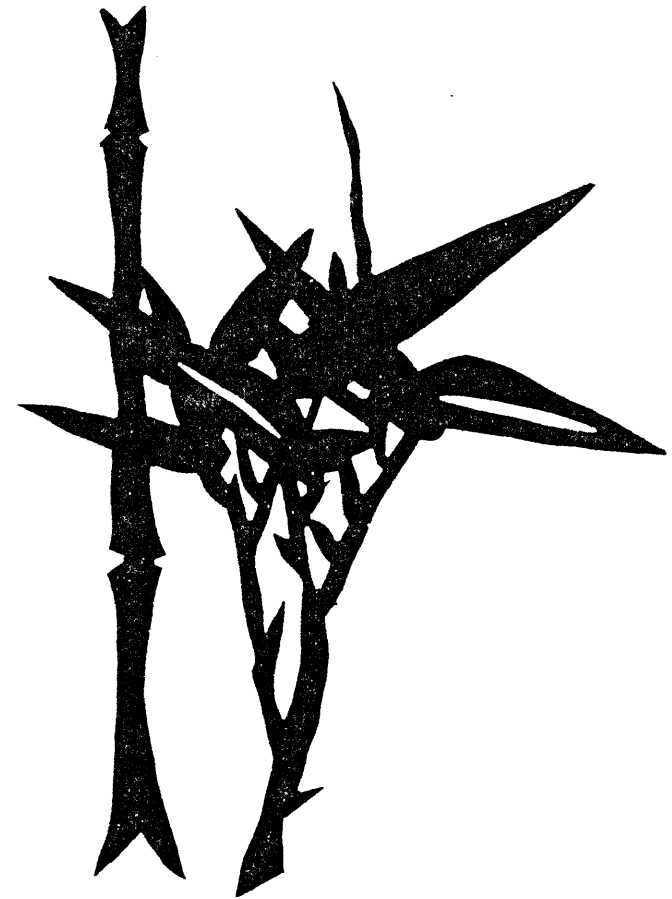
Je garderai toujours des réticences à l'encontre de ces écoles qui interdisent à leurs adeptes d'aller voir ailleurs ce qu'il s'y passe, tout en convenant très bien qu'il est néfaste pour un débutant de se disperser à droite ou à gauche.

La FFTCCT a une originalité qui est celle d'accepter tous les styles. C'est cette originalité-là qui nous séduit car la tradition c'est justement le reflet de l'ensemble des styles.

Claudy Jeanmougin

*Ils étaient misérables comme un chien qui a perdu son maître et pressés comme des poissons échappant au filet. Souffrant la soif, la faim et mille autres peines, ne trouvant nulle part de maison amie, ils invoquaient le ciel, la terre et leurs ancêtres pour ne pas tomber aux mains des Tartares. En vérité :*

*Mieux vaut être un chien en temps de paix  
Qu'un homme pendant la guerre.*



## Thème du stage de Taiwan

"Le but du stage est de transmettre aux enseignants les applications des gestes de Taiji quan du YANGJIA MICHUAN TAIJI QUAN d'une manière claire et facilement compréhensible. De cette façon chaque enseignant sera libéré de tout conflit et de tout déséquilibre, cela permettra au mouvement interne, qui est en harmonie avec l'univers, d'agir avec efficacité.

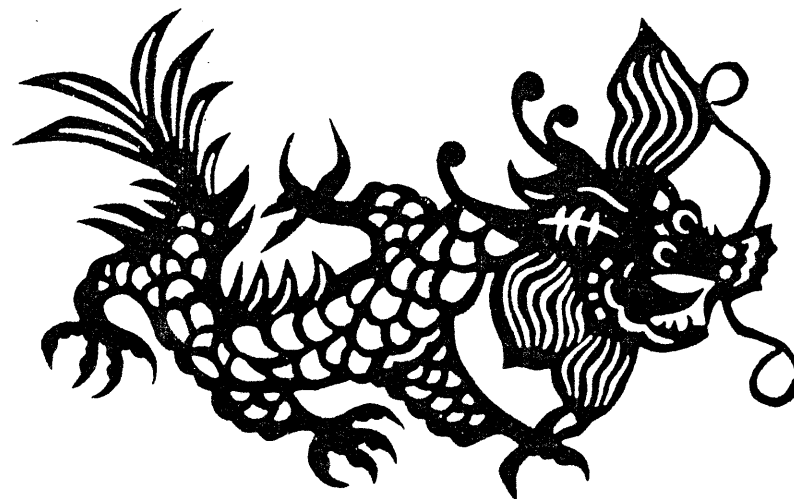
Les applications sont simples à apprendre et faciles à comprendre. De ce fait, des diversités et des doutes apparaissent. Le travail que nous ferons apportera de la consistance à l'enseignement de notre style dans le monde et sera une garantie de sa pérennité.

Tandis que des enseignants soutiennent que si la forme n'est pas libre de modifications ou d'évolution elle restera figée, d'autres insistent pour que tout reste conforme à ce qui est écrit dans le livre ou à ce qui a été filmé lors des différents stages. Le but du stage est de résoudre ce conflit en aidant les enseignants à faire la distinction entre les gestes neutres, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas figés, et les gestes significatifs, c'est-à-dire ceux qui sont porteurs d'une transmission préservée par images.

Les pratiquants de Taiji quan sont capables de parfaire leur nature en acquérant la sagesse contenue dans la forme et d'atteindre un état d'harmonie avec l'univers."

WANG YEN-NIEN  
Taipei, mars 1991

A VOUS LA PAROLE



Lettre à Monsieur GRUDZINSKI  
responsable du Taiji quan au  
sein de la FFKAMA.

Monsieur,

Votre interview dans la revue Karaté-Bushido du mois de janvier 1991 a retenu toute mon attention par le nombre d'informations erronées que vous propagez.

Vous estimerez que cette lettre arrive tardivement. Je faisais confiance au temps car j'en dispose de très peu à consacrer à la correction d'articles qui paraissent dans les nombreuses revues d'arts martiaux. J'ai eu tort puisque je reçois de nombreuses lettres qui me montrent clairement que vous avez semé la certitude qui a germé dans l'esprit de jeunes, convaincus maintenant de l'existence d'un diplôme d'état de Taiji quan. Il est vrai que vous n'avez rien dit de tel dans cet article qui vous est accordé mais une lecture rapide fait penser le contraire.

Tout d'abord, permettez-moi d'être flatté d'apprendre que le style propagé par Maître Wang Yen-nien est une forme institutionnalisée que tout le monde connaît, et que vous-même connaissez par conséquent. Alors je vous demande pourquoi vous continuez à nous ignorer puisque nous sommes si connus? Et surtout pourquoi vous ne nous avez pas sollicités pour l'organisation du Taiji quan en France? Sachez que nous représentons environ deux mille pratiquants en France et que ceux-ci ont au moins le droit à la concertation.

Vous parlez de la loi de juillet 1974 en affirmant que ceux qui veulent enseigner le Taiji quan à titre gracieux doivent posséder un diplôme fédéral. Je vous demande, Monsieur, de m'envoyer une copie de cette loi qui doit être différente de celle des textes que je possède car je n'ai pas trouvé mention de cette affirmation qui s'avère alors totalement gratuite.

En ce qui concerne le Diplôme d'Etat, le Ministère de la Jeunesse et des Sports sollicite les Fédérations pour sa mise en place, sa préparation et son organisation, mais il reste un Diplôme d'Etat délivré uniquement par le Ministère. Or tout diplôme d'Etat peut se préparer en candidat libre, ce qui signifie que n'importe quelle personne n'appartenant pas à la dite Fédération peut se présenter à l'examen. Mieux encore, si le Ministère exige des stages de formation pratique organisés par la Fédération, la Fédération concernée se doit d'accepter à ces stages les postulants au Diplôme d'Etat sans que ceux-ci appartiennent à la Fédération. Dans le même esprit, vous devez savoir que les détenteurs d'un Diplôme d'Etat n'ont pas de comptes à rendre aux Fédérations dès lors qu'ils exercent leur profession sans organiser de compétition avec remise de titre; ils ont le seul devoir et l'obligation d'informer les services administratifs locaux.

Vous appartenez à une Fédération qui regroupe presque l'ensemble des pugilistes à obédience orientale et extrême-orientale et l'on serait tenté de pardonner votre galimatias final qui n'est qu'un brouillamini de chinoïseries occidentales.

Si vous vous informiez auprès des groupements qui propagent le Taiji quan en France de longue date, vous sauriez que 90% des pratiquants ne désirent nullement se lancer dans des débats pugilistiques, bien qu'il n'ignorent rien de la signification du terme "quan". Alors, puisque l'occasion vous en est donnée, ne participez pas à la constitution d'un diplôme qui n'intéresserait que 10% de la population concernée, cela est contraire aux vœux du Ministère qui souhaite un sport de masse.

Cette rubrique est consacrée à tous ceux qui veulent s'exprimer, avoir un droit de réponse, ou passer des informations qu'ils jugent intéressantes (à l'exception du domaine technique, qui est réservé à la revue et pas au bulletin).

En accord avec le Conseil d'Administration, l'intégralité des articles fournis sera publiée, à condition que personne ne soit mis en cause de façon insultante.

Pas de censure donc, alors profitez-en; mais, attention, vos textes devront:

-être dactylographiés, de préférence en traitement de texte,  
-éviter les "photos d'ortographe"  
-et, si possible, les répétitions et les tournures trop lourdes (que...que...que).

Nous signalons que le contenu de cette rubrique engage seulement les auteurs des articles.

A VOUS LA PAROLE.

Je suis tenté de vous faire quelques suggestions, mais ne serait-il pas mieux que vous sollicitiez l'ensemble des groupements qui s'intéressent au Taiji quan? Cette démarche serait plus conforme à l'idée que nous nous faisons de cette discipline et ce serait plus sain que d'allécher une population avec des diplômes fictifs.

Le Diplôme d'Etat ne peut pas être un plus (d'ailleurs l'on se demande toujours ce que peut être un plus...) pour la formation des professeurs: il y a ou il n'y a pas de formation. S'il y a un diplôme, une formation est inévitablement prévue sans quoi le Diplôme ne pourrait sanctionner quoique ce soit. Cette formation a déjà été pensée, prévue, et elle est en cours d'expérimentation. Informez-vous! Je peux même dire que le Taiji quan n'a nul besoin des autres disciplines pour enseigner l'art du coup de poing: cela fait partie intégrante de son art. Seulement, et je l'ai déjà formulé, la majeure partie de notre public n'a que peu d'intérêt pour cela.

Pour le reste de votre article, je préfère vous laisser nager entre les eaux de l'interne et de l'externe qui ne sont que des considérations intellectuelles dont le pratiquant peut se passer. Mais, s'il vout plaît Monsieur GRUDZINSKI, ne faites pas dire à un milliard de Chinois ce qu'un Chinois de rencontre a pu vous glisser dans l'oreille.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président de l'Amicale du  
YANGJIA MICHUAN TAIJI QUAN

Claudy Jeanmougin

#### Déontologie du Taiji quan.

La déontologie contient le code éthique de l'enseignant.

Enseigner est l'occupation la plus sacrée et la plus importante dans la vie. L'enseignant de Taiji quan voit sa tâche non comme un métier mais comme une vocation. Il est convaincu que les élèves ne sont pas là pour lui, mais que lui est là pour eux. L'important est qu'il prenne conscience du fait qu'en appliquant les principes du Taiji quan il peut améliorer sa vie et sa personnalité. Etre enseignant suppose tout d'abord avoir une bonne connaissance de soi-même, de ses facultés et de ses faiblesses. Ce qu'il enseigne doit valoir pour tout acte de sa vie.

L'enseignant transmettra ce qu'il a compris à travers l'expérience de son propre corps, de ses réflexions. En améliorant la qualité de ses propres expériences il améliore la qualité de sa vie et ainsi il exercera une influence constructive sur ses élèves. Il ne les considère pas comme un membre d'un groupe mais chacun comme une entité isolée. Il garantit leur intégrité et les traite comme le débutant qu'il était jadis lui-même. Il sera l'exemple vivant de son art.

Les élèves sont aussi bons ou mauvais qu'il est lui-même. Il s'ensuit qu'il ne peut jamais être assez bon vu que le Taiji quan englobe l'homme entier dans sa totalité psycho-physique.

Il tiendra compte de la différence entre la méthode chinoise et occidentale. En Chine, on considère comme la meilleure façon d'enseigner celle qui consiste à imiter, à copier le professeur. Celui-ci corrige de temps en temps et explique très rarement. Travailler et répéter en silence favorise la mémorisation et donne à l'élève le temps de découvrir les choses par lui-même. On ne les lui souffle pas et les explications ne viennent que si on les demande.

Les deux cultures, chinoise et occidentale, sont assez éloignées l'une de l'autre. Pour les élèves occidentaux il n'est pas évident de se mouvoir comme un tout. Aussi, si nous ne voulons pas leur infliger l'obéissance à des ordres, le verbe s'impose.

L'enseignant transmet son savoir simplement et généreusement, sans rien détenir et sans jamais vouloir impressionner. Il ne dira jamais du mal des autres enseignants. Il souhaitera que ses collègues enrichissent constamment leur expérience, leurs connaissances. Ne jamais les envier. Eviter toute rivalité et s'abstenir de toute critique.

La pratique de l'autocritique rend l'enseignant conscient de sa tâche en n'oubliant pas qu'il reste lui-même un étudiant.

Cara Van Wersch  
Antwerpen  
Belgique

## TOLERER POUR APPRENDRE

(et comprendre)

### APPRENDRE ?

C'est tirer le fil, doucement, lentement sans le briser. Qui ne connaît ce canon des classiques du Tai Ji Quan ?

Apprendre ? C'est appréhender, avec "concentration", la tension qui retient le fil, mais c'est aussi apprivoiser, avec "attention", la force intérieure qui nous caractérise chacun dans notre être.

Apprendre ? C'est un compromis entre le contrôle et l'abandon, entre la croyance et le doute. C'est le chemin parcouru entre l'écoute de la question (tolérer) et la formulation de la réponse (comprendre).

Mais, que reste t-il de l'acte délicat de dévider le fil de son cocon sans le briser? Expectative ou lumière intérieure? L'un ou l'autre état dépend bien de la nature du cheminement et de la profondeur de la prise de conscience qui a pu ou non s'opérer.

En effet, l'"exercice" peut rester sec et aride, mener à la perfection du geste mais aussi à la suffisance intellectuelle. La dureté du cristal n'a d'égale que le diamant pour l'entamer et de limite que le choc pour le détruire. A l'inverse, la magie de l'ouverture opère lorsque l'apprentissage se transforme en initiation. Ainsi, l'être intérieur transformé se trouve élevé et capable de rayonnement, de partage et de tolérance.

Dans mon parcours, je me suis posé, avec une acuité grandissante la question de savoir vers quel rive allait me pousser l'apprentissage, la pratique et l'enseignement. Ceux-ci deviendraient ils Connaissance ou simple savoir? Source de rayonnement ou illusion? Le chemin parcouru allait-il me mener vers l'ouverture et la souplesse intérieure ou bien vers la rigidité et l'enfermement à un système clos d'actes et de pensées ?

Les guides, professeurs, experts, Maîtres jalonnent le chemin de tout apprenti. Certains véhiculent la Connaissance avec simplicité et avec une profonde humilité; d'autres ne transmettent qu'un simple savoir avec grande assurance. Les seconds étant généralement bien plus nombreux que les premiers. Seuls l'intuition et l'expérience permettent de les distinguer car ils sont bien souvent en apparence proches dans leur méthode d'enseigner.

Montrer le chemin, pas à pas, prendre la main pour aider à sortir du labyrinthe apparait sécurisant pour l'élève et le professeur. A l'inverse, développer l'écoute et l'éveil, malgré les errements et les erreurs inévitables des premiers pas de l'apprentissage est une autre technique d'enseignement.

Enseigner et apprendre véritablement sont bien souvent à la croisée de ces deux méthodes. Dans la première, l'apprenti saura t'il retrouver sa route dans d'autres contextes? Dans la seconde, malgré l'éveil du libre arbitre et de l'intuition, saura t'il en bénéficier sans avoir appris préalablement à marcher et à s'orienter? L'expérience montre que toutes deux paraissent conditionnelles au succès de tout apprentissage.

En ce sens, tous les systèmes d'enseignement existent, accentuant plus ou moins l'un ou l'autre de ces aspects. L'équilibre consistant en un savant dosage des deux.

Un apprentissage est avant tout expérience, alternance d'une prise de conscience individuelle intérieure et d'une recherche extérieure éclairée par un système d'enseignement, une école, une Tradition, un guide expérimenté.

L'expérience est l'intériorisation, l'individualisation de cet apprentissage, l'éveil intérieur individualisé d'une connaissance collective véhiculée par une tradition artistique, guerrière, ou tout simplement par l'expérience modeste du quotidien.

L'illumination intérieure progressive à cette globalité se fait pas à pas, à travers le vécu des "petites choses" éparses. Leur intégration vécue quotidiennement et "mise en conscience" permet la mise en oeuvre d'une compréhension globalisée.

C'est bien là le chemin de l'enfant vers l'adulte. Se satisfaire de chaque pas, le savourer au rythme du quotidien, de l'instant, le laisser perler comme une goutte de rosée le matin. Réunir chaque goutte, chaque matin, et s'en désaltérer avec simplicité.

Ainsi enseignant et apprenti, maître et élève, se trouvent mêlés à la même ronde. Mais gare, initiation et endoctrinement se mêlent intimement au travers de systèmes d'enseignement apparemment similaires.

## ENSEIGNER ?

Est-ce administrer une drogue à l'apprenti pour le purifier de son histoire et ainsi mieux l'endoctriner dans un système refermé sur lui-même, ou bien est-ce lui transmettre le moyen, le "véhicule", de gérer lui-même en sa propre conscience les tensions à dissoudre ou à maintenir temporairement pour lui permettre de s'élever peu à peu vers la connaissance? Le choix de l'un ou l'autre système reste à l'initiative de chacun. Mais, si généralement l'orgueil, l'asservissement et la dissimulation forment les murs de la citadelle du premier (l'endoctrinement), l'humilité, la simplicité et la clarté rayonnent naturellement du second (l'éveil de la conscience).

Parvenus à ce point de notre démarche, on réalise la portée de l'acte d'enseigner, de transmettre.

Avant tout, c'est bien la vocation profonde de l'enseignement qui prime: celle d'initier, d'élever, d'ensemencer, de faire rayonner et non de restreindre, de cristalliser et de scléroser. Le "véhicule" est l'école, la tradition, le système initiatique. Les acteurs en sont d'une part: le condisciple aîné, le professeur, le maître et, d'autre part: le condisciple cadet, l'élève, l'apprenti.

L'enseignement est bien le "système nerveux" qui fait vivre, se reproduire, évoluer, de génération en génération, l'ensemble. Les acteurs en sont les garants par leurs qualités d'ouverture, de tolérance, d'écoute, de réserve et de détachement, ou bien les détracteurs par leurs défauts correspondants.

A l'intérieur d'une école, l'enseignement est une synergie réciproque entre le professeur et l'élève basée sur le respect mutuel à travers le système global régissant l'école.

Néanmoins, l'ouverture vers des systèmes extérieurs à l'école est nécessaire pour éviter la sclérose interne. La recherche, l'observation des règles régissant d'autres systèmes d'enseignement, d'écoles, est source d'enrichissement, de progrès et permet de relativiser les fausses certitudes, d'éclairer le chemin et de prendre du recul.

En résumé, on peut dire que si l'apprentissage a besoin d'un système d'enseignement, d'école, en vase clos favorisant la quiétude, la concentration et le recueillement, le passage du stade de l'apprenti à celui de compagnon nécessite bien de prendre son baluchon pour se frotter à l'inconnu, le comprendre, l'intégrer et ainsi s'enrichir d'une nouvelle dimension. Accéder à la maîtrise en quelque sorte par l'élargissement de la connaissance.

Il n'en demeure pas moins que le fil conducteur d'une école reste nécessaire en tant que référence intérieure. Celui-ci permettra de garder l'équilibre d'une recherche personnelle.

## TOLERER ?

Apprendre c'est savoir écouter, écouter nécessite de se taire. Voilà bien le sens profond de la tolérance.

L'histoire du Taiji Quan nous a bien montré ce cheminement, ces croisements, ces évolutions ou régressions parfois, qui ont permis sa fertilisation permanente et la naissance de styles multiples et variés.

Ce foisonnement, cette vitalité sont à la fois un atout maître et un grand danger potentiel. Atout, car la multitude a toujours été une force. Danger, car différences signifient comparaisons et évaluations, donc conflits à travers les (fausses) certitudes et les orgueils de chacun. La vérité nous est bien sûr propre, à travers le cadre de l'enseignement qui nous a été transmis. Sachons admettre que cette vérité existe aussi chez l'autre, même si elle ne ressemble pas forcément à la nôtre. Chaque système a sa logique interne qui garde toute sa valeur à travers l'apprentissage. Mais passer au stade de compagnon nécessite de prendre du recul, de s'élever et de se désaltérer à la source de la tolérance. Il s'agit de rester éveillés et de ne pas se laisser aveugler par des certitudes.

Chaque école de Taiji Quan a son style, sa personnalité et, au sein de chaque école, le professeur introduit une morphologie, une psychologie, une touche particulière qui lui sont propres et uniques. Sachons respecter cela, sans pour autant perdre de vue la réalité. De nombreuses bases nous sont communes. Chacun les intègre à son niveau de compréhension.

L'une d'entre elles est le sens de l'équilibre. Que celui-ci ne devienne pas immobilisme, mais soit l'état idéal qui permette de "prendre et donner".

Puissent ces lignes contribuer à votre réflexion

"Ne cherchez pas à chasser l'obscurité,  
il vous suffit d'allumer la lumière".

Cordialement

Christian Bernapel

FIRST CHUNGHUA CUP  
INTERNATIONAL TAI CHI CHUAN TOURNAMENT

11, 12 Novembre 1990  
Zhanghua country stadium

Les 11 et 12 novembre eut lieu la première Coupe Zhonghua, un tournoi international de TJQ à Zhanghua dans le centre de Taiwan. Le tournoi était dirigé par le nouveau président de la fédération, Mr Yang yu zhen.

Le samedi se tint la conférence des capitaines et entraîneurs d'équipe, la pesée, un briefing sur l'arbitrage ainsi que la présentation par chaque compétiteur des mouvements de base peng, lü, ji, an, cai, lie, zhou, kao.

Deux problèmes majeurs furent soulevés lors de la conférence des capitaines et entraîneurs: le manque de juges internationaux (les arbitres étaient tous Chinois) pour ce tournoi international ainsi que l'absence d'un tour préliminaire à plusieurs matches (groupes de 3 ou 4 compétiteurs par exemple). J'ai personnellement soulevé en vain cette question depuis le premier tournoi international; lors de ce tournoi 90, le problème se fit sentir avec encore plus d'acuité puisque certains Américains se rencontrèrent dès le deuxième match. Il faut vraiment avoir la foi pour dépenser plusieurs milliers de francs pour se faire éliminer au premier match ou au second sans avoir eu même l'occasion d'affronter un local. Il est grand temps que les organisateurs s'extirpent de l'esprit l'idée que tous les étrangers, en particulier les Occidentaux, sont riches...

Nous mentionnerons également une polémique quant au mode de pesée: certains compétiteurs se retrouvèrent nettement plus lourd la veille du tournoi que l'avant-veille!?

Innovation cette année afin d'éviter l'invasion du tournoi par les lutteurs et les judokas, chaque compétiteur était tenu de faire la démonstration

en temps limité des mouvements de base peng, lü, ji, an, cai, lie, zhou, kao. On aura noté avec plaisir, un souci général à travers le règlement de la compétition, de redonner sa spécificité au TJQ.

Le dimanche 10, après la cérémonie d'inauguration habituelle et les éternels discours ainsi que quelques démonstrations d'arts martiaux, la compétition démarra à 13 heures. Un aménagement intéressant fut apporté à ce tournoi. En effet le premier tour consista pour tout le monde (sauf pour certaines catégories féminines par manque de compétitrices) en une compétition de Ding bu tui shou (pousser à pas fixe). Deux mi-temps de 2 minutes chaque avec une pause d'une minute décidèrent des premiers vainqueurs. Je suggérerais aux organisateurs d'aller plus loin dans cette voie en obligeant les compétiteurs à changer de pied avant lors de la deuxième mi-temps. Ce serait plus fair play pour les gauchers (tous les matches se sont déroulés pied droit en avant) et cela sous-tendrait une vision plus globale du TJQ pour les compétiteurs au lieu de ne cultiver que leurs points forts. Nous vîmes quelques combats intéressants sur le plan technique.

Deux remarques négatives sur le DBTS:

-Tout d'abord l'obligation d'accomplir 2 fois peng lü an ji avant de pouvoir réellement pousser son adversaire qui s'avéra totalement inefficace. Outre les objections techniques à ces mouvements préliminaires, cette obligation se heurta à la tension des compétiteurs qui souvent n'arrivait pas à réaliser entièrement cette entrée en matière, de peur de se faire surprendre sans que l'arbitre n'intervienne. Une position fixe de départ peng lü aurait largement suffi et eût évité quelques contestations.

-Les mouvements peng lü an ji étaient les seuls autorisés en DBTS. A mon avis cette restriction nuit à la qualité technique des combats car exceptés zhou et kao, potentiellement dangereux, cai et lie sont des mouvements intéressants à exploiter.



Nous concluerons par une remarque positive: le diamètre des cercles pour le DBTS(2m) était judicieusement calculé car il empêchait les grands gabarits de prendre une grande amplitude de pas, contrebalançant ainsi l'avantage de leur allonge supérieure.

Le second tour jusqu'aux finales se régla en hou bu TS dans un cercle de 6 mètres de diamètre. Les mouvements cai lie zhou kao peng lu an ji étaient tous autorisés. J'émettrais ici quelques réserves quant à l'utilisation de zhou et de kao qui me semblent dangereux et pour lesquels il est difficile de faire la distinction entre frapper et pousser. Le ceinturage étant interdit on vit quelques belles techniques lors des deux premiers tours. Cet article n'est d'ailleurs basé que sur ces deux tours car je n'ai su qu'au dernier moment que les tours suivants auraient lieu le lundi, journée prise par des obligations- mais l'ensemble fut encore trop approximatif, de nombreux matches se décidant à l'énergie pour ne pas dire en force.

Mon impression générale fut que les Occidentaux présents à cette compétition n'ont pas encore intégré la notion de dureté dans leur TJQ, alors que malheureusement les Chinois auraient tendance à en abuser. Quelques bonnes exceptions ont émergé dans les deux camps, promesses d'une amélioration à venir au niveau compétitif.

Le gros danger pour le TS de compétition reste l'abus de la force au détriment de la technique- le judo y a perdu ainsi son âme: le TJQ saura t'il éviter cette chausse-trappe?- Ce tournoi 1990 constitue une amélioration dans ce domaine par rapport à celui de 1986.

Résultats complets du tournoi:

PAYS	Participants	Vainqueurs	Seconds	Troisièmes	Total
USA	34	5	4	3	12
TAIWAN	42	7	9	4	20
MALAISIE	14	2	0	2	4
UK	9	0	0	2	2
CANADA	8	0	0	0	0
AF. SUD	3	0	0	0	
MACAO	10	0	0	0	0
HONG KONG	2	0	0	0	
FRANCE	1	0	0	0	0

Ces statistiques tiennent compte des catégories féminines qui pour trois d'entre elles n'ont pas grande valeur par manque, comme d'habitude, de compétitrices (2 par catégorie en l'occurrence).

Critiques d'ensemble

Négatives: l'organisation fut beaucoup trop tardive puisque ce fut en juillet que la décision fut prise d'organiser ce tournoi. Il n'est pas facile dans ces conditions, pour un budget ordinaire, de dégager plusieurs milliers de francs afin de se rendre à Taiwan. De plus l'information fut très mal diffusée: mes élèves et moi-même ne furent par exemple informés que la veille de la compétition que celle-ci s'étalerait jusqu'au lundi. Nous ne pûmes de ce fait participer au deuxième tour car nous avions tous programmés des activités le lundi.

Le problème majeur reste cependant l'arbitrage. Les règles furent très mal appliquées par nombre d'arbitres, non par favoritisme mais par manque de compétences et peut-être d'expérience pour certains. La plainte fut quasi unanime à ce sujet. Il ne faut d'ailleurs pas s'en étonner quand on sait la manière dont sont formés les arbitres à Taiwan, à savoir en un seul week end...

Seuls quelques arbitres (hommes et femmes) ont émergé du lot, je dirais par talent naturel.

On touche là le gros problème de Taiwan où tout doit se faire vite et rentablement au détriment très souvent de la qualité: l'attribution des nouveaux diplômes d'entraîneurs de la Fédération de TJQ de Taiwan en est un autre exemple puisque le grade le plus élevé peut s'obtenir en un week end de stage contre... 500 Francs. De plus en plus de jeunes Chinois prennent conscience de la situation mais que les structures officielles sont lourdes!

Positives: le cadre de la compétition était remarquable; en dehors de la ville et dans un stade magnifique.

L'ambiance générale était bon enfant et beaucoup d'échanges positifs (y compris en TS) eurent lieu dans les coulisses. Ce tournoi reste malgré tout la seule possibilité au monde, pour le moment, de rencontrer tant de gens différents, partageant la même passion. Voici d'ailleurs ci-dessous quelques adresses glanées dans le programme du tournoi.

- The New Zealand National Tai Chi Chuan Association Incorporated  
P.O. Box 10203 Phillipstown Christchurch
- The Wu Kung Federation: pas d'adresse. Professeur: Peter Warr. United Kingdom.
- Great Britain Tai Chi Chuan Federation  
5 Aspen Way, Middleton-on-sea, West Sussex PO22 6PW. Tél: 0243 586068.
- Johor Tai Chi Chuan Team Malaysia  
No. 12, Jalan (Jelen?) Rentaka 2, Taman Sri Tebrau, 80050 Johor Bahru, Johor.  
Tél: 336072 Fax: 322581.
- Associação Ginastica "Chan Sek Tai Kek Kun" de Macau.  
Areal Preta Avenida de Venceslau de Moraes Edifício Industrial "Chun Foc"  
4/C, Macau. Tél: 319574, 554550.

Belait Tai chi Health Association

P.O. Box 49, Kuala Belait 6000, Negara Brunei Darussalam.

Pour conclure cette rubrique critiques positives, on rappellera le sens de l'hospitalité et la gentillesse des organisateurs.

La gazette du tournoi:

- Les Anglais semblent être remarquablement organisés puisqu'ils ont fondé une National All Style TCC Federation qui serait en passe d'être reconnue par leur gouvernement. D'ailleurs ils ont participé à ce tournoi avec une équipe bien structurée dont le capitaine était Peter Warr et l'entraîneur Dan Docherty (ce dernier organise un tournoi de TS tous les ans en GB).
- Il est question aux USA d'une mainmise de la puissante NAAU sur le TS de compétition qui serait représenté en tant que sport de démonstration aux JO d'Atlantic City (à suivre). (5 à 6 tournois de TS par ans aux USA)
- Des RJ dans le style américain seraient en passe de voir le jour en avril 91; nous attendons de plus amples détails.
- La France était représentée entre autres par mes deux élèves américains (1), Alexis Ditter et Scott Chaplowe, que les organisateurs avaient assimilés à des Français...
- Nous avons filmé en amateur la première journée de compétition; nous allons essayer de nous procurer d'autres vidéos, surtout auprès des Américains.
- Ces Américains étaient fidèles à leur image de marque: grosse équipe avec le même uniforme, caméraman professionnel, chiropracteur... C'était une équipe très sympathique au demeurant avec laquelle nous avons eu d'excellents échanges.
- Surprise: absence totale des Japonais, des Australiens, des Indonésiens pourtant toujours très actifs dans tous les domaines dans la région; très faible participation en qualité et en quantité de Hong Kong.
- Les Chinois étaient divisés en deux équipes avec quelques remarquables combattants, notamment de Kaohsiung et Chiayi.

Jeux compétiteurs du style Wang yen nien ont accédé aux poules finales: le sympathique Joe, artiste peintre chinois, et élève de Taipei (deuxième) ainsi que Scott Roddell, un Américain fondateur d'une école taoïste et de TJQ (troisième).

-Seuls parmi les Européens, les Anglais avaient une représentation crédible de leur pays.

Serge Dreyer Taichung le 26-11-90.



Décret n°91-260 du 7 mars 1991 (JO du 9 mars 1991)

J'attire tout particulièrement votre attention sur le Titre III de ce décret: "DU CERTIFICAT DE PRÉQUALIFICATION, DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION COMPLÉMENTAIRE ET DE L'ATTESTATION DE QUALIFICATION ET D'APTITUDE".

Ce décret est paru à la suite du constat de l'évolution du marché de l'emploi dans le secteur des activités physiques et sportives. C'est en quelque sorte l'accélération d'un processus de qualification dans les disciplines reconnues par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour lesquelles il n'existe pas encore de Diplôme d'Etat. Ce qui est le cas du Taiji quan.

Trois modalités de qualification sont définies:

. Un certificat de préqualification à durée de validité limitée à 3 ans à partir de sa délivrance, durée qui peut sur décision ministérielle être prorogée d'un an à deux reprises.

Nous pouvons considérer que ce certificat est un diplôme d'attente qui permettra de suivre l'évolution du marché de l'emploi dans la discipline considérée. Cela revient à dire que les disciplines qui n'ont pas encore de diplôme et qui ne sont pas rattachées à une fédération ayant la délégation disposent d'un délai de 3 à 5 ans pour faire valoir auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports sa réelle implication dans le mouvement dit sportif.

. Un certificat de qualification complémentaire. Il s'agit d'une option d'un diplôme d'Etat déjà existant puisque à l'article II de ce décret il est dit: "Nul ne peut s'inscrire en vue de l'obtention d'un certificat de qualification complémentaire s'il n'est titulaire du Brevet d'Etat dans l'une des options donnant accès à ce certificat".

Cela nous concerne car il existe un diplôme d'Etat à option Karaté et que la FFKAMA a reçu la délégation pour l'organisation du Taiji quan alors qu'elle possédait déjà la délégation pour le Karaté. Nous devons comprendre qu'un karatéka diplômé d'Etat pourra choisir l'option Taiji quan et obtenir le certificat de qualification complémentaire pour l'enseignement du Taiji quan. En d'autres termes cela signifie tout simplement que pour enseigner contre rémunération le Taiji quan il faudra passer le diplôme d'Etat de karaté...

. Quant à l'attestation de qualification et d'aptitude, elle concerne les sportifs de haut niveau. Nous ne sommes donc pas encore concernés puisqu'il n'y a pas reconnaissance du Taiji quan par le Comité Olympique International et que par conséquent il ne peut y avoir de sportif de haut niveau dans cette discipline.

Les Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports ne savent pas trop comment appliquer cette loi. Cela prendra du temps, mais nous pensons que ces mesures sont prises afin d'avoir un regard sur les activités des associations sportives qui commencent à intéresser les services fiscaux.

Le conseil que nous donnons à ceux qui veulent faire de l'enseignement du Taiji quan une profession est de se présenter aux épreuves du Tronc commun du BEES (Brevet d'Etat d'Éducateur Sportif).

La T.V.A., les activités physiques et sportives, les activités de loisir.

Notre nouveau premier ministre ne voulait pas toucher aux impôts occultes et voilà qu'il est question de taxer nous seulement les activités artistiques mais également les activités sportives.

Les inspecteurs des impôts appliquaient une grande règle générale qui peut se résumer ainsi: dès lors que l'activité était considérée comme sportive, c'est-à-dire officialisée par sa reconnaissance par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, elle n'était pas assujettie à la TVA; elle ne l'était pas non plus lorsque l'activité se déroulait dans un cadre scolaire ou universitaire.

Il restait à prouver que la discipline était sportive (le Taiji quan l'est depuis que la FFKAMA a la délégation pour son organisation) et tout allait bien. Par contre si les Services Fiscaux prouvaient que l'activité en question relevait du loisir alors la TVA était applicable.

Du fait qu'il y a un vide juridique dans ce domaine, tout repose sur la décision de l'inspecteur des Impôts de votre région et sur lui seul, décision qui peut être éventuellement remise en question par un nouvel inspecteur.

Si ce projet de loi est voté (le vote se fera au mois de juillet) tout est remis en question. Nous sommes donc dans l'attente d'une meilleure définition de ce projet de loi annoncé cette semaine (semaine du 27 mai au 1er juin).

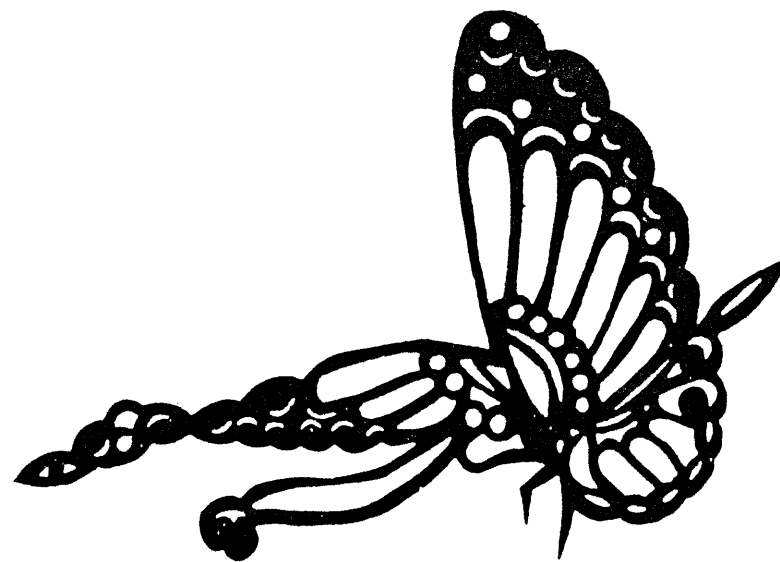
Ce projet de loi ne touche pas les seuls enseignants déclarés en profession libérale, il s'applique également aux associations qui feront alors des prestations de service. Il nous faut attendre que la loi précise le volume du chiffre d'affaires pour savoir si les petites associations sont touchées.

La meilleure des solutions pour le moment est de prévenir les contrôles fiscaux (cela s'adresse surtout aux professions libérales) en adressant un courrier par lequel il est demandé si l'activité "Taiji quan" est soumise à la TVA.

Je possède un document sur lequel l'inspecteur des impôts de ma région précise que le Taiji quan n'est pas une activité soumise à la TVA.

Claudy Jeanmougin

## INFORMATIONS EN BREF



### Fabrication d'épées:

Luc Defago s'est attelé au projet de fabriquer des épées de qualité à un prix abordable.

Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à le contacter au:

87 bd Carl Vogt  
1205 Genève  
Suisse.

### Rencontres de Novembre:

Inscrivez dès maintenant sur vos tablettes:

RENCONTRES 1991 DE L'AMICALE, LES 9, 10, ET 11 NOVEMBRE; NOTRE POINT DE RALLIEMENT SERA CETTE ANNEE OBERHASLACH (ALSACE).

Vous n'aurez pas le droit de manquer cet évènement à moins d'avoir un solide mot d'excuse de vos parents.

### Un membre de plus à l'Amicale:

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance le 20 mai 1991 de Julian, qui tire actuellement dans la catégorie des moins de 3,5 kg.

Nous remercions Elisabeth et Patrick G'Styr de cette heureuse initiative.

Les éditions Encre ont le plaisir de vous informer de la prochaine parution de

## **TAIJI QUAN** **Pratique et enseignement** **des Huit Portes et Treize Postures** **BA MEN SHI SAN SHE**

*par Christian BERNAPEL et Georges CHARLES*

Professeurs d'Arts Martiaux

Le Taiji Quan, ou «Point du Faite Ultime», est désormais pratiqué par des millions d'hommes et de femmes à travers le monde.

Nombreux sont les ouvrages d'initiation, tant chinois qu'occidentaux, qui lui ont été consacrés ces dernières années. Ils sont, le plus souvent, destinés au profane ou au néophyte, et consistent, en réalité, en des aide-mémoire généralement limités à la reproduction d'un enchaînement particulier à une école spécifique... Ce ne sont en fait que la traduction littérale de traités chinois destinés au grand public ou à assurer la promotion d'un Style ou d'un Maître. Il existe également quelques ouvrages spécialisés qui sont, quant à eux, l'expression d'une recherche de type universitaire.

Ceux qui souhaitent simplement s'informer sur le Taiji Quan, ceux qui commencent sa pratique, ceux qui en parlent et qui le dissèquent sont donc satisfaits.

Il demeure les enseignants, les élèves avancés ayant déjà plusieurs années de pratique, les thérapeutes qui utilisent cet art dans le cadre de l'Energétique, les responsables d'association ou de fédération, les cadres des écoles chargés de la formation d'enseignants qui, jusqu'à présent ne trouvaient pas de réponses aux diverses questions qu'ils se posaient.

Les auteurs, pratiquants et enseignants depuis plus d'une quinzaine d'années, responsables associatifs et fédératifs, animateurs de multiples conférences et démonstrations, chargés de la formation et du perfectionnement d'enseignants, motivés par une recherche élargie à l'Energétique, à l'Acupuncture, à l'Ostéopathie, ont puisé à la source même des origines historiques et pratiques du Taiji Quan afin de faire partager leur expérience à ceux qui souhaitent dépasser le cadre de la reproduction de la «Forme» ou de son intellectualisation pure et simple. Ils ont, par le biais de la description des fondements de la pratique normalement commune à tous les Styles et à toutes les Ecoles «les Huit Portes et Treize Postures» (BA MEN SHI SAN SHE), étudié les principes qui motivent la pratique et son enseignement.

Se basant sur l'enseignement de l'un des derniers Grands Maîtres de cet Art, Wang Yen Nien, considéré comme l'un des derniers détenteurs de la Tradition dite secrète de l'ancienne Ecole de la Famille Yang, ils ont souhaité apporter la vision vécue de la pratique et de l'enseignement en Occident.

Cette pratique et cet enseignement impliquent tant l'Art de la Réalisation de l'individu et de sa personnalité, le moyen de l'Éveil et de l'écoute subtile interne chère aux taoïstes, les principes de l'Energétique appliqués au Taiji Quan, les applications avec Partenaire... que des applications philosophiques, psychiques, physiologiques, liées à cette pratique.

Il s'agit, en réalité, de concevoir le Taiji Quan comme un ensemble adapté à notre mode de vie occidental sans pour autant détourner ou affadir le propos oriental.

De cette expérience et de cette collaboration est né un traité destiné principalement à ceux qui recherchent une base essentielle à leur pratique ou à leur enseignement.

1 vol., 16,5 x 25cm, 250 pages, 300 ill, couverture carton dur (relié et cousu).

Prix de vente public à partir du 15 juin 1991 : 240 Frs.

## **SOUSCRIPTION : 190 Frs**

(ce tarif est toujours possible pour les membres de l'Amicale)

## STAGES

*Tels ces fameux rhéteurs d'antan,  
Elle sait faire passer pour noir ce qui est blanc ;  
Si tous discouraient à son exemple,  
Un pied d'eau soulèverait les flots.*



Association Arts de Vie:

-Du 28 juillet au 4 août, au château de Crouzas, 30530 Chamborigaud; stage tous niveaux, animé par Bernard Réot.

-Du 29 juin au 3 juillet à Seynod; stage sur la pratique énergétique et les 3 duan animé par Bernard Réot.

ATJQWDF:

-Les 5 et 6 octobre au Mans; stage de Qigong et Xingyi Quan animé par Georges Charles.

-Du 1er au 7 août à Marigny (Jura); stage 2ème duan, Tuishou et Bâton, animé par Serge Dreyer.

ASIAT:

-Du 1er au 7 juillet à Saumur; stage Shi San Shi et éventail, animé par Hervé Marest.

# Rencontres Jasnières de Taiji quan

## 26, 27, 28 juillet 91

Vous pratiquez le Taiji quan,

Venez partager avec nous cette passion lors de la quatrième édition des Rencontres Jasnières à Marçon dans la Sarthe (40 km. au sud du Mans).

Vous aurez la possibilité de pratiquer les formes, le tul shou, le bâton, l'épée, le sabre, l'éventail dans divers styles avec des animateurs de différentes nationalités, dans un esprit d'enrichissement mutuel : Marc Appelmans, Dan Docherty, Serge Dreyer, Bertrand Hamel, Luis Molera, Nigel Sutton, Georges Saby, Eple Van der Pol, Marek Wajman, Hanne Arnold, Linda Lehrhaupt

Frais de participation modiques : 200 francs pour les trois jours.

Pour recevoir le dossier d'inscription et le programme de ces trois jours, écrire à l'adresse suivante, en joignant un timbre à 3,80 francs :

Brigitte Le Godais & Alain Lelarge  
115 boulevard de Vendée  
72700 Allonnes - France

Les Rencontres Jasnières sont organisées par l'Association de Taiji quan wu Dang de France.

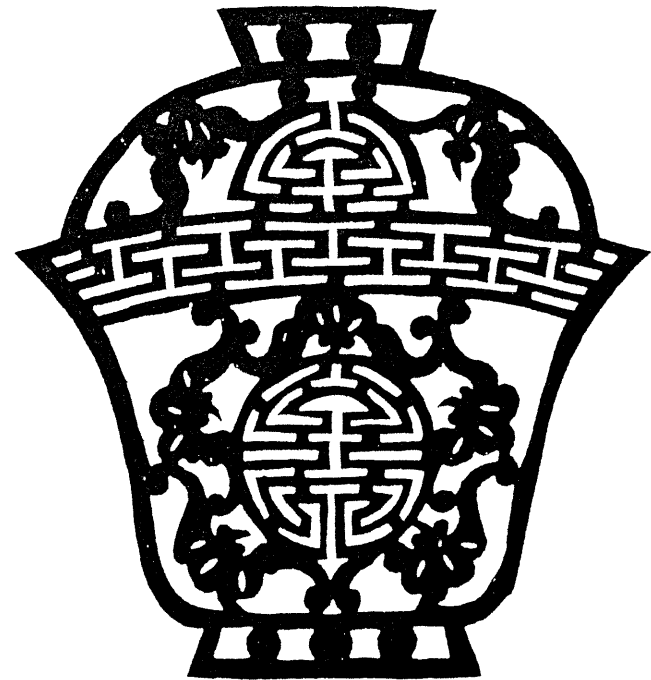
Nous serions très heureux d'y faire votre connaissance.

*Le rideau rouge pend dans le silence, l'embrasse  
dorée ne le retient plus ;*

*Dans le pavillon décoré le brûle-parfum alourdit  
la solitude.*

*Je craindrais, à déranger l'oreiller, d'effrayer les  
canards mandarins<sup>4</sup>,*

*J'aurais pitié, à relever la mèche, des deux pointes  
charbonneuses.*





Nouvelles adresses:

-Mireille Wensel  
39 rue de Budé  
1202 Genève  
Suisse

-Marga Vasquez Minguez  
36 rue du Clocher  
1040 Bruxelles  
Belgique  
Tél.733-19-19

Adresses utiles:

-Ecole Française de Taiji Quan  
BP 3002  
49017 Angers cedex  
Tél.41-43-67-40

-Fédération Française des Tai Chi  
Chuan Traditionnels  
30 rue de Richelieu  
BP 55301  
75028 Paris cedex 01  
Tél.42-86-91-88

-Collège Européen des enseignants du  
Yangjia Michuan Taiji Quan  
C/O Christian Bernapel  
18 rue Eugène Carrière  
67000 Strasbourg

**BULLETIN D'ADHESION**

Je soussigné:

NOM:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

.....Tél.....

sollicite mon adhésion à l'Amicale du Yangjia  
Michuan Taiji Quan

En qualité de Président de  
l'association:

NOM:.....

Siège Social:.....

.....Tél.....

Nb d'adhérents:.....

L'adhésion est de 300F si le nombre  
d'adhérents est inférieur ou égal à 15, et 20F  
par adhérent supplémentaire.

A titre individuel:  
L'adhésion est de 100F.

Je règle la somme de:.....F

Fait à:....., le:.....

Signature:

Nota: les nouveaux venus doivent joindre leurs  
statuts s'il s'agit d'associations, ou  
une note précisant leurs motivations et  
leur itinéraire dans la pratique du Taiji  
Quan s'il s'agit d'individus.

BON DE COMMANDE  
DU BULLETIN

Je soussigné: NOM:.....  
Prénom:.....  
Adresse:.....

.....  
.....Tél.....

Président de l'association:  
.....

Désire recevoir les exemplaires suivants du  
Bulletin de l'Amicale du Yangjia Michuan Taiji  
Quan:

Nb:...., N°:....	Nb:...., N°:....
Nb:...., N°:....	Nb:...., N°:....
Nb:...., N°:....	Nb:...., N°:....

Je règle 15F par exemplaire,  
soit la somme de:.....F (1)

Fait à:....., le:.....

Signature:

(1): Règlement par chèque bancaire, chèque  
postal, mandat postal.

COMPOSITION ACTUELLE  
DE L'AMICALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Franck Béalet, Marie-Line Ysebaert,  
Patrick Gstyr, Claudy Jeanmougin, Hervé Marest.

BUREAU: Président: Claudy Jeanmougin  
Vice-Président: Patrick Gstyr  
Trésorière: Annie Guilbault  
Secrétaire: Hervé Marest.

ADHERENTS:

Associations:

INPACT, Association de Taiji Quan Wudang de  
France, ATA, ASIAT, Association Harmonie et  
santé, Association Arts de Vie, Annecy Tai Chi  
Chuan Association, Association Genèvoise de  
Taiji Quan, Cercle de Yoga et de Taiji Quan An  
Orient, Association de Tai Chi Chuan de  
Paris, Association de Tai Chi Chuan Le Buffle  
Blanc, Association Tai Chi Yang, Association de  
Taiji Quan d'Angoulême.

Individus:

Marc Appelmans, Franck Bealet, Ingrid  
Selleslags, Cara Van wersch, Edith Léonard,  
Jean-Luc Perot, Jean-Claude Trap, Jean  
Liégeois, Marie-Line Ysebaert, Claire Avril,  
Pierre Talou, Eugène Meyer, Michel Douiller,  
Arlette Théoleyre, Gérard Paganucci, Bernard  
Drouet, Denise Drouet, Mireille Wensel, Jean  
Dobel Ober, Marga Vazquez Minguez.